



# **VILLE D'AUBIÈRE**

## **CONSEIL MUNICIPAL**

**IN EXTENSO DE LA SESSION DU**

**JEUDI 20 NOVEMBRE 2014**

  
**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

SINSARD Christian  
CROUZET Éric  
PUGLIESE Marie-Angèle  
MONTAGNON Christine  
SOULIGNAC Vincent  
LUCARD Josette  
FORTÉ Montserrat  
GUITTON Florent  
CHASSAIGNE Alain  
FOURTIN-GIRAUD Marie-Thérèse  
BELLEROSSE Martine  
BEAUDOUIN Brigitte  
CHAZOULE Michel  
MANIEL Jean-Yves  
AHMED-HAVET Delphine  
SIOLY Françoise  
FILHOL Cédric  
MAURER Sébastien  
SCOZZARI Élisabeth  
BILLOIS Stéphane  
AIGUESPARSES Claude  
PORTIER Isabelle  
BERNARD Florent  
CASILDAS Sylvain  
SALDO Didier  
LOZANO Nicole

**ABSENTS EXCUSES :**

BRIAT Agnès (ayant donné un pouvoir à BERNARD Florent)  
SZCZEPANIAK Éléonore (ayant donné un pouvoir à PORTIER Isabelle)  
GILLIET Laurent (ayant donné un pouvoir à GUITTON Florent)

## **SOMMAIRE**

A - DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE.....	4
B - DÉLIBÉRATIONS AVEC VOTE.....	6
I - Finances - 2014.....	6
1. Délibération n°145-11-2014 : Décision modificative n°03 – Autorisation spéciale – Commune.....	6
2. Délibération n°146-11-2014 : Modification des taux et exonérations facultatives institués au titre de l'année 2012.....	10
II - Finances - 2015.....	21
9. Délibération n°147-11-2014 : Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) 2015.....	21
III - Administration générale.....	12
3. Délibération n°149-11-2014 : Comité de Vie Locale – Modification de la composition des membres.....	12
4. Délibération n°148-11-2014 : Adoption du règlement intérieur du Conseil Municipal.....	14
5. Délibération n°150-11-2014 : Signature du Contrat Enfance-Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales du Puy-de-Dôme pour la période 2014-2017.....	16
IV - SAIEM Ville d'Aubière.....	18
6. Délibération n°151-11-2014 : Autorisation donnée par la commune à la SAIEM de la ville d'Aubière pour vendre l'îlot A de la ZAC de Malmouche.....	18
V - Environnement - Cadre de vie.....	19
7. Délibération n°152-11-2014 : Espace Naturel Sensible du « Puy d'Aubière » – Demande de subvention au Conseil Général 2015.....	19
8. Délibération n°153-11-2014 : Projet de modification du PLH de Clermont Communauté pour mise en conformité avec les dispositions législatives et réglementaires entrées en vigueur après son adoption.....	20

*La séance est ouverte à 18 h 34 sous la présidence de M. le Maire.*

**M. LE MAIRE.-** Bonsoir à tous. Il est 18 h 34, donc nous allons débiter nos travaux. Le *quorum* est atteint. Nous allons pouvoir délibérer.

Nous avons plusieurs pouvoirs :

- Éléonore SZCZEPANIAK a donné son pouvoir à Isabelle PORTIER ;
- Laurent GILLIET a donné son pouvoir à Florent GUITTON ;
- Élisabeth SCOZZARI sera en retard ; en attendant qu'elle arrive, elle a confié son pouvoir à Vincent SOULIGNAC ;
- Agnès BRIAT a confié son pouvoir à BERNARD Florent.

Cela fait quatre absents, dont trois pour toute la durée du conseil.

#### **A - DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

Le secrétaire de séance est Brigitte BEAUDOUIN. Elle a l'air enchantée, mais quand elle saura ce qu'elle a à faire, elle rigolera moins.

Je précise à tous les élus que nous avons mis sur table une autre délibération qui concerne le projet de modification du Plan Local de l'Habitat. Nous sommes obligés de délibérer. Je ne sais pas si vous avez eu le temps d'en prendre connaissance, mais nous avons eu à 12 h seulement l'information émanant de Clermont Communauté nous demandant de mettre cette délibération. Nous en parlerons tout à l'heure, je pense que c'est Vincent SOULIGNAC qui la présentera. Nous devons délibérer sur ce sujet avant le 12 décembre, donc comme le prochain Conseil Municipal n'aura lieu que le 18 décembre, nous sommes obligés de délibérer ce soir. C'est la raison pour laquelle nous n'avons pas pu en parler avant. D'ailleurs, personne, à part la Directrice des services, le Directeur des services techniques et moi-même, n'était au courant de cette chose avant ce soir.

Nous avons également mis sur table le contrat Enfance-Jeunesse, les prestations de services, pour que tout le monde puisse en prendre connaissance.

Ce soir, vous savez que c'est un conseil qui est presque exclusivement consacré au Débat d'Orientation Budgétaire, mais il y a quelques délibérations en plus, le moins possible pour que nous ayons plus de temps pour débattre du budget.

Avant de commencer notre Débat d'Orientation Budgétaire, je voudrais faire une déclaration. Je voudrais informer le Conseil Municipal et la population – que je salue, qui est venue encore assez nombreuse ce soir et tant mieux, elle montre l'intérêt qu'elle a pour les affaires municipales – des résultats du recours contentieux formé par l'opposition municipale, la liste « Ensemble pour l'avenir d'Aubière avec Sylvain CASILDAS ».

Le tribunal administratif de Clermont-Ferrand vient, par décision du 30 septembre, de rejeter la demande d'annulation de l'élection municipale du 30 mars dernier. L'élection est donc

définitive puisque la liste de Sylvain CASILDAS n'a pas contesté cette décision devant le Conseil d'État.

Je voudrais exprimer le regret de la majorité municipale de ne pas avoir été informée, pas plus que la population, de cette procédure. Il me semble, à cet égard, Sylvain CASILDAS, que le minimum eut été d'en faire part au Maire.

Toutefois, nous reconnaissons bien sûr tout à fait le droit de saisir le tribunal. Pour un écart de 14 voix, cela peut se comprendre.

Plus gênant, en revanche, la plainte au pénal déposée le 18 avril 2014 dont nous n'avons pas eu connaissance également.

C'est aussi la nature qui nous a choqués. Je vous lis les termes de cette plainte : « Plainte contre X pour faux, falsification de certificat et attestation et usage de faux. » Plainte contre X signifie que la suspicion est à l'encontre des personnes constituant toute la chaîne de l'établissement des procurations puisque le litige portait sur ces documents. Toutes ces personnes qui ont pu être suspectées sont les fonctionnaires de police, de gendarmerie, des consulats, des greffes de tribunaux, les cadres et agents de la mairie, en particulier la direction générale et le service population, et bien sûr tous les élus. Il me paraît quand même assez grave qu'on puisse en arriver à porter plainte, surtout avec des motifs comme cela. Peut-être cette méthode locale détestable a-t-elle été inspirée par les affaires nationales qui polluent la démocratie ?

En tout cas, Mesdames et Messieurs, chers collègues, le parquet a estimé infondée cette plainte et l'a classée le 30 juin 2014.

Pour autant, nous souhaitons des relations saines avec l'opposition – avec les deux oppositions – et nous nous attacherons à maintenir un climat serein dans l'intérêt de nos concitoyens.

**M. CASILDAS.-** Est-ce que M. le Maire me permet de répondre ?

**M. LE MAIRE.-** Si vous souhaitez répondre, allez-y.

**M. CASILDAS.-** Mesdames et Messieurs, mes chers collègues, bonsoir.

Je vous remercie, Monsieur le Maire, d'avoir pris la parole sur ce sujet. Ce qui m'étonne un peu, c'est qu'entre-temps, il y a déjà eu un conseil et qu'au dernier conseil, vous n'avez pas pris la peine d'évoquer cette question. Je vais répondre point par point.

Comme vous l'avez dit, il était dans nos droits d'intenter un recours. Vous dites que vous n'étiez pas au courant, mais tout le monde était au courant dans la mesure où cela avait été évoqué et relaté dans La Montagne.

Quant au fait que nous n'en avons pas parlé, la raison est que c'était une procédure judiciaire. En aucun cas nous n'avons voulu instrumentaliser cette procédure à des fins politiques, donc nous avons laissé la justice travailler. Nous aurions pu faire un battage et porter cela sur la place publique, ce que nous n'avons pas souhaité faire, justement car ce n'était pas une procédure politique ; c'était une procédure judiciaire qui a été intentée à partir de plusieurs éléments, des éléments sur le déroulé du processus électoral. Il y avait notamment en cause un bulletin et il a été reconnu que le bulletin qui avait été compté n'était pas bon. C'était un bulletin dans le bureau de vote de M. SOULIGNAC. D'autres éléments nous avaient été rapportés sur des procédures qui auraient été faites de façon illégale. Ce sont des éléments qui ont été rapportés.

Il n'y avait aucune accusation contre personne, vu la plainte contre X. Peut-être auriez-vous préféré que nous vous accusions directement ? Je n'en avais pas les preuves. Je ne vous ai jamais accusé d'être responsable de ces fraudes supposées, donc il n'y avait aucune raison que quelqu'un soit mis en cause. Nous n'avons jamais mis personne en cause, quel que soit son niveau de décision ou quel que soit l'endroit où il pouvait travailler, que ce soient les services de la ville, les services de police ou de gendarmerie.

La justice a fait son travail, elle a rendu un jugement, nous en prenons acte. Je ne vois pas pourquoi vous faites de la politique là-dessus. Nous n'en avons pas fait, mais c'est peut-être votre vision des choses. Cela vient un peu tard, c'est dommage. Vous vouliez peut-être faire de la polémique ce soir pour masquer le débat qui va arriver. Nous n'avons pas fait de politique, je ne vois pas pourquoi vous en faites. Pour moi, c'est clair, nous avons appliqué un droit et la parenthèse est close.

**M. LE MAIRE.-** Nous n'allons effectivement pas parler de cela. Le Débat d'Orientation Budgétaire est quand même beaucoup plus important.

J'apporterai simplement deux éléments de réponse à ce que vous venez de dire et j'espère que nous allons en rester là. Concernant l'information dans La Montagne, c'est moi qui l'ai communiquée parce que nous avons été informés par notre conseil qu'il y avait un recours de votre part. Je réitère simplement le fait que je regrette que vous ne m'ayez pas informé directement.

Pourquoi n'en avons-nous pas parlé avant, en particulier lors du conseil du mois d'octobre ? Tout simplement parce que le délai de recours devant le Conseil d'État n'était pas forclus.

Au fond – et après, nous arrêterons, nous n'allons pas refaire le procès – la juridiction et le parquet ont réglé dans le bon sens. Nous n'allons pas refaire les choses.

Concernant ce bulletin litigieux qui avait été validé dans le bureau de mon ami Vincent SOULIGNAC, il avait quand même pris la précaution de demander à l'ensemble des représentants des trois listes : « Est-ce qu'on valide ce bulletin ? » Les trois listes, y compris la vôtre, avaient dit : « C'est bon, on le valide. » Après, une personne, de l'UMP en l'occurrence, est venue émettre des réserves.

Cela dit, c'est fini, le parquet a tranché, les choses ont été dites, mais je réitère mon souhait que nous puissions travailler, une fois que les choses sont dites, dans de bonnes conditions durant tout ce mandat.

Nous allons parler maintenant des finances. Il y a un certain nombre de délibérations à prendre concernant les finances, l'administration générale, la SAIEM et l'environnement.

## **B - DÉLIBÉRATIONS AVEC VOTE**

### **I - Finances - 2014**

#### ***1. Délibération n°145-11-2014 : Décision modificative n°03 – Autorisation spéciale – Commune***

***Rapporteur : M. Florent GUITTON***

**M. GUITTON.-** Bonsoir à tous. Nous avons une délibération qui a trait à la dernière décision modificative, la DM n° 03, pour constater des ajustements de crédits en fonctionnement pour 31 159 €, soit 0,33 % du budget, et en investissements pour 39 313 €, soit 0,86 % du budget.

Dans le détail, je vais essayer de faire court en regroupant certains postes. Nous avons des ajustements de crédits pour :

- plus 8 500 € pour les énergies, électricité et carburant ;
- 5 500 € d'ajustements de crédits pour des fournitures d'entretien ;
- moins 4 000 € pour tout ce qui est fournitures d'entretien au niveau du service environnement ;
- plus 15 000 € pour les locations mobilières, notamment les photocopieurs ;
- moins 10 000 € qui correspondent à une réaffectation de crédits que l'on passe de la maintenance à la téléphonie pour l'abonnement Internet. Nous verrons par la suite que ce montant s'ajoute à une autre ligne budgétaire ;
- plus 1 450 € de prime d'assurance ;
- plus 15 000 € concernant l'audit commandé par la ville d'Aubière et la commune en lien avec l'association 2AL ;
- moins 5 000 € de frais d'acte et de contentieux ;
- moins 9 000 € pour les fêtes et cérémonies ;
- plus 2 000 € pour les transports des écoles élémentaires et des écoles primaires relatifs à la piscine ;
- plus 16 000 € ; c'est là qu'on voit la réaffectation des 10 000 € qu'on a enlevés sur la ligne maintenance, auxquels on rajoute 6 000 € qui concernent tout ce qui est téléphonie fixe, Internet, mobile. Je vous annonce qu'un nouveau marché sera lancé dès le 1<sup>er</sup> janvier 2015 concernant la téléphonie mobile ;
- plus 6 000 € – et j'en terminerai là pour le chapitre 011 sur les charges à caractère général – pour le nettoyage des locaux par la société ISS, notamment pour tout ce qui est vitrerie, qui a été fait et qu'il faut aujourd'hui honorer.

Sur le chapitre 012 (charges de personnel), nous avons un ajustement de 25 000 € qui correspond à 0,53 % de la masse salariale totale. Cela correspond à tout ce qui a trait à la médecine du travail, aux cotisations CNAS, et notamment l'assurance du personnel.

Sur le chapitre 014, vous voyez une somme de plus 1 649 €. Cela correspond à ce qu'on appelle la péréquation horizontale, c'est-à-dire la solidarité entre les collectivités. En effet, la ville d'Aubière a le devoir de reverser à l'État une somme au profit des communes « pauvres » selon le principe du fonds de péréquation intercommunal et communal. Ce montant total est de 50 070 € et il est calculé au prorata des communes de l'agglomération en fonction de son nombre d'habitants.

Ensuite, au chapitre 022, nous diminuons les dépenses imprévues de 1 900 € pour financer les dépenses supplémentaires.

Sur le chapitre 042, nous avons moins 40 000 €. C'est un réajustement de crédit par rapport aux amortissements prévus.

Sur le chapitre 65 relatif aux associations, nous avons plus 4 660 €. Ce sont des

ajustements pour les cotisations au SIEG (Syndicat Intercommunal d'Électricité et de Gaz), la contribution à l'éclairage public. Nous avons plus 3 000 € qui correspondent à une subvention pour l'orchestre à l'école pour l'association 2AM. Nous avons également moins 6 000 € qui correspondent au PACT ARIM, notamment par rapport aux dossiers déposés au niveau des services techniques, ce qui nous permet aujourd'hui de mettre en diminution cette somme de 6 000 € entre les dossiers déposés et les prestations du PACT ARIM.

Voilà pour les dépenses de fonctionnement.

Sur les recettes de fonctionnement, pour le chapitre 073, nous avons :

- 18 800 € correspondant à l'actualisation des recettes des impôts (taxe foncière et taxe d'habitation) ;
- moins 40 000 € concernant une diminution de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure. On peut considérer que la taxe joue son rôle étant donné qu'on a un peu moins de rentrées d'argent, donc un peu moins d'affichages ;
- plus 29 749 € pour les droits de mutation. Cette somme est variable. Elle dépend de l'activité entre les achats et les ventes sur l'immobilier.

Au chapitre 074, nous avons plus 16 410 €. C'est une somme dictée par la CAF. On a fait une répartition au niveau du Pôle Petite Enfance entre le multi-accueil Frimousses et Compagnie, le Relais d'Assistantes Maternelles et la Causerie, de façon à justifier ces coûts répartis sur l'ensemble de l'espace qui est occupé par ces trois entités correspondant au Pôle Petite Enfance.

Au chapitre 075, nous avons plus 4 000 € de revenus suite aux locations de la salle partagée et plus 2 200 € correspondant à la redevance du marché dominical.

Voici pour le fonctionnement.

Sur l'investissement, en dépenses, au chapitre 020, nous avons une somme de moins 12 000 € d'études non réalisées à ce jour, notamment sur le centre technique municipal et sur le Puy d'Aubière.

Sur le chapitre 021, nous avons :

- toute une liste de terrains non achetés pour moins 12 000 € ;
- la ventilation sur l'école Beaudonnat non réalisée pour moins 25 000 € ;
- moins 60 000 € sur une réaffectation de crédits non utilisés pour le musée mais qui sont réaffectés au niveau du Cosec ;
- plus 2 850 € pour remplacer le fameux totem Zoé qui nous a été volé pour une somme de 1 086 € et l'installation d'une barrière levante au chemin du Puy pour le Prat pour un montant de 1 764 € ;
- plus 2 600 € pour les coffrets électriques pour la résidence Pasteur et le bâtiment Savaron ;
- plus 22 090 € correspondant au remplacement d'un véhicule au niveau des services techniques, pour lequel les réparations ont coûté aussi cher que l'achat d'un véhicule neuf ;
- moins 9 710 € qui correspondent à du mobilier divers que nous avons réduit ;
- moins 5 300 € pour la cellule de refroidissement que nous avons annulée parce



qu'elle fonctionne correctement au niveau de la cantine Beaudonnat ;

- plus 17 074 € pour les équipements sportifs d'aménagement pour le complexe sportif Cosec.

Nous passons au chapitre 023, où nous avons :

- plus 7 000 € concernant l'aménagement du Puy d'Aubière ;
- plus 210 000 € correspondant aux travaux du Cosec relatifs au phasage, notamment des travaux de la tranche 1 qui ont été non réalisés et reportés sur la tranche 2, donc des travaux en avenant de la tranche 1, et aussi pour un souci de prix entre le hors taxe et le TTC. Le montant total est bien de 2,4 M€ ;
- moins 150 000 €, qui correspondent à la somme qui a été allouée au préalable au budget 2014 pour la participation de la commune à la SAEM. La commune a décidé de ne pas verser 250 000 € mais bien 100 000 €, donc on réaffecte cette somme de moins 150 000 € ;
- moins 27 200 € concernant des montants prévus mais non utilisés que nous remettons sur d'autres lignes budgétaires.

Concernant les recettes d'investissement, pour un parallélisme des formes, nous avons moins 40 000 € en dépenses de fonctionnement sur les amortissements et moins 40 000 € en recettes d'investissement. Ensuite, vous avez une liste de chiffres qui s'annulent concernant le chapitre 21. Cela concerne simplement des virements internes de réaffectation de sommes. Ce sont des écritures à somme nulle de façon à ce que chaque dépense corresponde à la bonne ligne budgétaire.

J'en ai terminé pour cette décision modificative. Y a-t-il des questions ?

**M. SALDO.-** Oui. Nous aurions besoin de précisions concernant la location mobilière. Vous nous avez dit que c'étaient les photocopieurs. Compte tenu de l'augmentation de 16 % par rapport au budget primitif et de 30 % par rapport au budget de l'année précédente, est-ce le nombre de photocopies qui a augmenté ou les contrats de maintenance ?

Ma deuxième question concerne les frais de télécom. On s'aperçoit qu'on a une augmentation de 38 % par rapport au budget primitif et de près de 60 % par rapport au budget de l'année précédente, donc nous voudrions avoir quelques précisions concernant ces augmentations.

**M. GUITTON.-** Je vais prendre les autres interventions, s'il y en a.

**M. CASILDAS.-** J'ai une question de même ordre mais sur les frais de nettoyage des locaux.

**M. GUITTON.-** Je vais répondre à la dernière question. Il y a tout simplement plus de salles, plus de locaux, donc plus de nettoyage. Je pense au Pôle Petite Enfance, à la Croisée des Vignes mais aussi à certaines salles utilisées pour les TAP qui sont aujourd'hui utilisées de façon peut-être plus accrue. Il y a donc un passage obligatoire pour le nettoyage de ces salles qui a forcément un impact sur nos dépenses.

Concernant les deux questions de M. SALDO à propos des plus 15 000 €, je vais me tourner vers Yann GUILLEVIC. Yann me dit que ce n'est pas uniquement sur les photocopieurs, il y a également des contrats de maintenance pour les questions relatives à la qualité de l'air dans

les écoles et c'est ce qui a engendré un coût supplémentaire de 15 000 €. Ce ne sont pas des photocopies en plus, ni en couleur, ni d'autres achats. C'est bien sur ces thématiques.

Sur la téléphonie, vous avez annoncé des chiffres que je vérifierai. Sachez que nous avons lancé un marché de façon à réduire cette somme. Aujourd'hui, je peux vous dire que la somme sera moindre de 4 000 à 5 000 €, si je ne me trompe pas, sur le nouveau marché de téléphonie. Cela correspond à la mise en place du Pôle Petite Enfance, à savoir l'installation de la téléphonie, mais également à l'installation de la téléphonie au niveau de la Croisée des Vignes et à l'augmentation des tarifs. Ce n'est pas forcément une utilisation accrue de nos services de l'aspect téléphonie. On ne part pas avec nos téléphones portables à l'autre bout du monde pour s'appeler et se dire si cela se passe bien à Aubière.

**M. AIGUESPARSES.-** Je voudrais poser une question parce qu'il y a quelque chose qui m'inquiète un peu. Vous avez décidé de payer 100 000 € à la SAEM alors qu'ils nous réclamaient 250 000 €. Comment pouvez-vous expliquer cela ?

**M. CHASSAIGNE.-** Bonsoir. En fait, il y a un rééchelonnement de la participation qui est en cours d'étude. Nous attendons les résultats, elle n'est pas faite. Cela dit, cela a d'ores et déjà été passé comme une commande au directeur de SAEM, c'est-à-dire de prévoir 100 000 € pour cette année. Nous avons quand même une vision sur les économies. J'en ai déjà parlé plusieurs fois en Conseil Municipal. Nous avons des pistes d'économies. Nous avons la garantie de satisfaire l'équilibre de l'opération à partir de cette hypothèse.

**M. GUITTON.-** Je voudrais revenir à la question de M. SALDO sur la téléphonie. J'ai bien expliqué tout à l'heure qu'il y a une réaffectation d'une somme qui était initialement prévue sur la maintenance, par erreur du service, pour la rebasculer sur la téléphonie. Donc attention aux chiffres. Je vérifierai. Je veux bien vous apporter la réponse.

Y a-t-il d'autres interventions sur cette décision modificative n° 03 ? (*Néant*)

- Qui s'abstient ? (*6 voix*)
- Qui vote contre ? (*Néant*)

***La délibération n° 145 est adoptée à la majorité.***

Je vous remercie.

## ***2. Délibération n°146-11-2014 : Modification des taux et exonérations facultatives institués au titre de l'année 2012***

***Rapporteur : M. Florent GUITTON***

**M. GUITTON.-** Cela concerne la taxe d'aménagement. Je vous rappelle que le 22 novembre 2011, le Conseil Municipal avait institué la taxe d'aménagement sur l'ensemble du territoire communal avec un taux de 4,5 % en décidant d'exonérer de manière facultative les logements sociaux hors ventes en l'état futur d'achèvement.

Aujourd'hui, nous vous proposons une petite augmentation de ce taux en passant de 4,5 à 5 % et de n'émettre aucune exonération, comme le prévoit l'article L. 331-9 du Code de l'Urbanisme. J'entends par là aucune exonération, sauf pour Malmouche, comme nous l'avons dit la dernière fois, car cette exonération est prévue au niveau de la signature sur l'opération de

Malmouche.

Y a-t-il des interventions ?

**Mme LOZANO.-** Oui. Suite à cette délibération qui nous a été présentée en Commission Finance, nous avons réfléchi un peu et ce qui nous gêne beaucoup est le terme « aucune exonération ». Je m'explique. Les bailleurs sociaux étaient exonérés, donc nous craignons que ce soit justement une charge supplémentaire pour les bailleurs sociaux et, par là, peut-être un frein pour de futurs investissements sur la commune, alors que nous défendons le logement social et que nous défendons le fait qu'il faut absolument de nouveaux logements dans la commune. Nous nous demandons aussi si cela ne risque pas d'avoir, plus tard, une répercussion sur les loyers, qui sont déjà un peu élevés à Aubière et qui risquent de l'être encore plus.

**M. CASILDAS.-** Pour notre part, notre inquiétude est que nous entamons ici le début d'une augmentation des taxes. Cela démarre avec la taxe d'aménagement. Même si vous dites que c'est une faible augmentation, ce n'est pas vrai. C'est quand même une augmentation assez notable (11 %) qui va venir impacter directement les gens qui voudraient s'installer à Aubière.

*(Entrée de Mme SCOZZARI)*

Vous savez déjà que sur notre commune, le foncier est rare, donc cher. Par conséquent, toute personne qui voudra s'installer paiera encore plus chère sa volonté de venir s'installer à Aubière.

Vous n'avez pas non plus réfléchi à une nouvelle possibilité, qui est d'avoir un taux différencié en fonction du zonage du PLU. *A priori*, c'est une possibilité qui va entrer en vigueur à partir de 2015, ce qui fait qu'il était possible d'appliquer des taux différents en fonction de la nature des zones. On aurait pu, par exemple, appliquer un taux plus faible pour le centre bourg afin de faciliter les réhabilitations de nouveaux logements.

Vous avez choisi la solution de facilité, c'est-à-dire une augmentation pure et simple et vous tapez directement au porte-monnaie les gens qui voudront venir à Aubière. Je crains que ce ne soit le début d'une longue série d'augmentations et d'argent que vous allez chercher directement dans la poche des Aubiérais.

**M. GUITTON.-** Je réponds et Vincent SOULIGNAC complétera mon propos. Je voudrais simplement rappeler que notre majorité défend aussi – c'est une de nos priorités – le logement social. Comme vous pouvez le voir un peu partout dans la ville – et nous le verrons à chaque Conseil Municipal – il y a des projets et de l'habitat qui sortent de terre. Oui, notre priorité est aussi le logement social.

Après, vous dites que vous avez une appréhension à propos des répercussions sur le coût des loyers. Je ne le pense pas. Nous verrons. Il faut quand même rappeler que certains bailleurs sociaux sont exonérés au niveau de la taxe foncière, au niveau de l'achat du terrain. Il y a aussi des compensations que nous permettons de faire par rapport à ces bailleurs sociaux. Il me semble plutôt opportun que ceux-ci payent la taxe d'aménagement étant donné que cette taxe est payée une seule fois et n'est pas contiguë dans le temps.

Par rapport à l'intervention de Sylvain CASILDAS, ce sont vos propos et cela le restera. Sachez quand même que j'ai ici le tableau de l'ensemble des communes ayant des taux comme les nôtres. Beaumont est à 5 %, Billom à 5 %, Blanzat à 5 %. Je peux vous citer les autres. Nous passons de 4,5 % à 5 % pour des futurs propriétaires qui ont acheté un terrain qui – on le sait – coûte cher à Aubière. On peut se permettre de dire qu'ils peuvent peut-être payer un peu plus de

taxe d'aménagement pour s'installer à Aubière. Cela ne me paraît pas exorbitant de passer de 4,5 à 5 %. Ce sont vos propos, je les respecte ; respectez les nôtres.

**M. SOULIGNAC.-** Bonjour à tous. Nous en avons discuté en Commission Finance. Les Commissions Finance sont utiles parce que quand nous en avons parlé, c'était parce qu'on présentait une délibération qui était un peu automatique sur l'exonération des taxes pour la construction de logements sociaux. C'est vous-mêmes qui nous avez proposé de ne pas faire cette exonération dans la mesure où un certain nombre d'avantages étaient déjà accordés aux logements sociaux, en particulier une exonération par rapport à la taxe foncière sur une quinzaine d'années. Par ailleurs, par rapport à cette taxe d'aménagement, il est aussi prévu par la loi un certain nombre d'exonérations qui sont automatiquement appliquées et qui ne font pas l'objet de délibérations en Conseil Municipal.

Bien évidemment, nous nous inscrivons dans une dynamique autour du logement social. Nous en reparlerons tout à l'heure dans une autre délibération puisqu'il est bien prévu, dès 2018, dans le cadre du respect du Plan Local de l'Habitat, d'atteindre les 20 %, qui est le seuil légal, de logements sociaux dans notre commune.

Par ailleurs, cette idée de taux différencié suivant le secteur du PLU est intéressante. Cela dit, en centre-ville, si on veut diminuer le taux, il faut qu'il y ait augmentation des surfaces pour que le taux puisse s'appliquer. Dans le cadre d'une réhabilitation, il paraît difficile d'envisager une taxe d'aménagement.

**M. CASILDAS.-** Pour compléter les propos de Vincent SOULIGNAC, nous avons effectivement eu une longue discussion à ce propos en commission. Nous avons d'ailleurs proposé de ne pas exonérer et vous avez retenu cette proposition. Nous vous remercions d'avoir tenu compte de notre demande. En revanche, nous n'avons jamais demandé d'augmenter. Nous étions seulement pour ne pas exonérer.

**M. GUITTON.-** Y a-t-il d'autres interventions ? (*Néant*)

- Qui s'abstient ? (*2 voix*)
- Qui vote contre ? (*6 voix*)

**La délibération n° 146 est adoptée à la majorité.**

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.-** La délibération suivante est le Débat d'Orientation Budgétaire. Je vous propose, si vous en êtes d'accord, que nous le réservions pour la fin et que nous passions les autres délibérations, à savoir le règlement intérieur dans un premier temps. Y a-t-il des oppositions à ce que nous modifiions un peu l'ordre du jour ? (*Néant*)

### **III - Administration générale**

**M. CHASSAIGNE.-** Nous allons le bouleverser un peu plus parce que je voudrais que nous passions avant le CVL. Cela paraît logique à tout le monde.

### **3. Délibération n°149-11-2014 : Comité de Vie Locale – Modification de la composition des membres**

Rapporteur : M. Alain CHASSAIGNE

**M. CHASSAIGNE.-** Le 26 juin 2014, en Conseil Municipal, nous avons approuvé le règlement du Comité de la Vie Locale, notamment son article 3 qui avait trait à la composition du CVL en disant qu'il y avait 15 personnes composées de 6 élus municipaux, dont 4 pour la majorité et 1 par groupe de l'opposition, et que dans la volonté représentative de la commune d'Aubière, il y avait 7 représentants habitants de la commune.

Suite à l'appel à candidature que nous avons organisé entre-temps, nous avons enregistré 15 candidats sur 9 places habitants. Les fiches ont été étudiées en Commission Communication, le 9 octobre.

Afin d'attribuer les sièges aux habitants, deux solutions ont été proposées : sélectionner 9 candidats sur 15 ou augmenter le nombre maximum de membres composant le CVL. En commission, nous n'avons pas trouvé de terrain d'entente, donc nous renvoyons la décision au Conseil Municipal et il est proposé d'augmenter le nombre, de passer de 15 à 20 personnes, toujours composées de 6 élus municipaux et, cette fois-ci, de 14 habitants volontaires représentatifs de la population aubiéroise. Pourquoi 14 ? Parce que dans les candidatures, il y a un couple et, spontanément, ces personnes ont proposé qu'il n'y ait qu'une seule personne sur les deux, ce qui fait que nous avons 14 candidats et 6 élus pour constituer 20 personnes.

Je ne rentre pas dans le détail. Je vais simplement répondre aux observations ou questions sur le sujet. Y a-t-il des questions ou observations ?

**M. CASILDAS.-** Oui, nous avons des observations sur la forme. Il faut effectivement voter cette délibération avant de voter le règlement intérieur. C'est une erreur dans la réalisation du dossier du conseil. C'est une erreur qui avait déjà été faite en octobre 2013. À l'époque, il avait fallu inverser le vote des délibérations.

Sur la composition du CVL, il y a effectivement deux personnes (un couple) qui se sont présentées. Elles ont proposé, d'elles-mêmes, d'en retirer une des deux. C'est dommage parce qu'on a beau être mari et femme, on a quand même le droit d'avoir des opinions différentes. Il est dommage que l'un des deux ait été obligé de se saborder.

**M. CROUZET.-** Ils changeront l'année prochaine.

**M. CASILDAS.-** Pour revenir à la composition, vous nous proposez d'augmenter la représentativité des citoyens et on ne peut que se féliciter que des gens aient postulé, même si c'est trop peu à notre goût, et je pense que vous en conviendrez tous.

Cela dit, pour rééquilibrer la balance, j'aimerais qu'on augmente le nombre d'élus parce qu'on n'est pas dans le même ratio. Il serait bien de mettre deux élus en plus pour équilibrer, et peut-être pas forcément des élus de la Commission Communication ; je pense que le CVL intéresse tous les élus, quelle que soit la commission dans laquelle ils sont inscrits.

**M. CHASSAIGNE.-** Dans le règlement, nous avons prévu la possibilité que les membres qui représentent le Conseil Municipal, des gens de la commission, puissent se faire remplacer au cas par cas. Nous répondons à votre question d'une certaine manière. En fonction des sujets qui seront à l'ordre du jour, on peut se remplacer. Cela avait d'ailleurs été demandé par l'opposition

dans le cadre de la Commission Communication. Je propose que nous en restions là.

Nous pouvons passer au vote.

- Y a-t-il des abstentions ? (*Néant*)
- Y a-t-il des personnes qui sont contre ? (*Néant*)

***La délibération n° 149 est adoptée à l'unanimité.***

Merci.

#### ***4. Délibération n°148-11-2014 : Adoption du règlement intérieur du Conseil Municipal***

*Rapporteur : M. Alain CHASSAIGNE*

**M. CHASSAIGNE.-** Comme le prévoit la loi, il y a une obligation dans les Conseils Municipaux pour les communes de plus de 3 500 habitants d'adopter un règlement intérieur qui précise les modalités relatives au fonctionnement du Conseil Municipal.

Ce règlement intérieur se décompose en deux parties essentielles : ce qui relève exclusivement du Code Général des Collectivités Territoriales et des dispositions qui sont propres à la commune au règlement intérieur.

Je rappelle comment nous avons fonctionné. Un groupe de travail s'est réuni trois fois, me semble-t-il. Ce règlement est calqué sur le règlement précédent, qui avait été en application lors du mandat précédent.

Je vous renvoie à la table des matières. En résumé, les points principaux concernent l'organisation, le fonctionnement et le déroulement des séances du Conseil Municipal. Il y a un chapitre particulier concernant les commissions et les comités consultatifs, dont le Comité de la Vie Locale. À ce titre d'ailleurs, l'article 11 comporte une erreur : il ne faut pas lire « conseil de quartier » mais « Comité de la Vie Locale ». Il y a aussi un certain nombre de dispositions diverses qui comportent notamment la mise à disposition de locaux pour les deux groupes de l'opposition, la répartition de l'espace d'expression dans le bulletin communal ; la répartition qui a été adoptée est de deux tiers pour « Ensemble pour l'avenir d'Aubière » et d'un tiers pour « Nouvelle donne pour Aubière » sur une page du bulletin communal sur les Échos d'Aubière.

Je ne rentre pas trop dans le détail parce que le règlement, comme vous pouvez l'imaginer, représente quand même pas mal de pages. J'en reste là et je vous laisse le soin, si vous le souhaitez, de faire des observations ou de poser des questions à ce sujet. Y a-t-il des observations ou des questions ?

**M. CASILDAS.-** Encore une fois, une remarque de forme. On doit être la seule commune du Puy-de-Dôme à ne pas avoir voté ce règlement intérieur. On n'est pas dans les délais légaux. Cela ne fait franchement pas sérieux. On l'a reporté deux fois. On n'a aucune contrainte, le Préfet ne peut pas nous punir de ne pas avoir voté le règlement intérieur dans les délais, mais ce n'est vraiment pas une belle image que l'on donne de notre commune.

Le deuxième point sur lequel je voudrais revenir concerne la modification du local attribué au groupe que j'ai l'honneur de présider. Monsieur le Maire, juste après les élections, je vous avais

adressé un courrier dans lequel je sollicitais un local, conformément au droit de l'opposition, et je vous disais que, conformément à la tradition républicaine, je vous demandais la salle Gamay. Vous m'aviez répondu favorablement et, dans un courrier, vous m'avez dit qu'il n'y avait aucun problème pour disposer de cette salle.

Lors d'une réunion de la commission chargée de travailler sur le règlement intérieur, Mme LUCARD m'a informé que cette salle pourrait nous être retirée, contrairement à ce que vous nous aviez promis. En définitive, cette salle nous a été retirée. Légalement, en tant qu'opposition, nous n'avons aucun moyen de nous opposer à cette mesure, même s'il y a quand même certaines règles à respecter. Du coup, nous allons partager, même si c'est avec plaisir, le même local que nos collègues de l'opposition.

**Mme LOZANO.-** Pas en même temps.

**M. CASILDAS.-** Certes, pas en même temps. Cependant, je trouve dommage le sort qui nous a été réservé et que vous nous ayez sortis de la mairie comme cela. Vous en avez le droit, mais je trouve que, du point de vue du comportement républicain dont vous avez rappelé l'importance au début, on aurait pu trouver une autre solution. Vous en avez le droit, mais ce n'est pas parce qu'on a un droit qu'on doit forcément en user ou en abuser.

**M. CHASSAIGNE.-** Sur le retard, je vous l'accorde, effectivement. Comme vous l'avez dit, il n'y a pas de sanction en la matière, donc autant prendre un peu plus de temps et faire les choses correctement puisque globalement, à part le point que vous venez de soulever, nous avons pu trouver un terrain d'entente.

Sur cette question de local attribué pour les réunions des groupes de l'opposition, vous savez que les services de la mairie ont aussi augmenté en effectif, en organisation et une opportunité était recherchée pour permettre à un des services de la mairie d'accéder plus facilement au troisième étage. C'est un service qui reçoit beaucoup de personnes, notamment des personnes handicapées ou des mamans avec des poussettes. C'était justifié par cette raison.

**Mme LOZANO.-** Je ne veux pas répéter les choses, mais je voulais redire qu'effectivement, ce règlement a beaucoup tardé à faire surface. J'espère juste que cela n'a pas été du temps perdu en palabres et en discussions futiles.

En revanche, je voulais surtout dire que je me réjouis que vous ayez conservé la parole à l'assemblée à la fin du conseil pour des questions portant sur la vie municipale.

**M. LE MAIRE.-** À cet égard, Madame LOZANO, j'en profite pour dire, dans la suite de mon intervention en début de conseil, que si nous n'avons pas donné la parole citoyenne au public depuis le début de ce nouveau mandat, c'est parce que nous attendions que le contentieux soit définitivement terminé. Puisque le jugement du tribunal administratif, que vous n'avez pas contesté, fait autorité de la chose jugée, nous y reviendrons dès ce soir, s'il y a des questions dans la salle. Autrement, nous étions en situation possible, à nouveau si le tribunal avait annulé l'élection d'Aubière, d'être en campagne électorale. C'est la raison pour laquelle nous n'avons pas souhaité donner la parole au public. Je tenais à le préciser.

**M. CHASSAIGNE.-** Je vous propose de passer au vote.

- Y a-t-il des personnes qui s'abstiennent ? (*Néant*)
- Des personnes qui sont contre ? (*Néant*)

***La délibération n° 148 est adoptée à l'unanimité.***

Merci.

***5. Délibération n°150-11-2014 : Signature du Contrat Enfance-Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales du Puy-de-Dôme pour la période 2014-2017***

*Rapporteur : Mme Christine MONTAGNON*

**Mme MONTAGNON.-** Bonsoir à tous. Cette délibération concerne la signature du contrat Enfance-Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales du Puy-de-Dôme pour la période 2014-2017, qui fait suite à la période 2010-2013.

Pour rappel, un contrat Enfance-Jeunesse est un contrat d'objectifs et de cofinancement passé entre une CAF et une collectivité territoriale.

Les objectifs sont d'améliorer la vie quotidienne des enfants, des familles, de contribuer à l'épanouissement des mineurs et à leur intégration dans la société. Cela passe par des principes et des objectifs qui sont définis avec la Caisse d'Allocations Familiales et avec un comité qui se réunit pour travailler sur toutes ces questions.

Les actions éligibles sont le champ de l'enfance, c'est-à-dire tous les établissements d'accueil du jeune enfant (crèche, halte-garderie, multi-accueil), ainsi que les Lieux d'Accueil Enfants/Parents, qu'on appelle les LAEP, et les Relais Assistants Maternels (RAM), des ludothèques.

Cela concerne aussi le champ de l'enfance-jeunesse, avec l'accueil collectif de mineurs, l'accueil de loisirs sans hébergement, l'accueil de jeunes péri et extrascolaire déclaré à la DDCS.

Cela concerne aussi le champ du pilotage, à savoir la coordination du contrat Enfance-Jeunesse, la formation, c'est-à-dire les BAFA et BAFD, ainsi que la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires.

Pour définir le montant de ces prestations, la Caisse d'Allocations Familiales a recours à des calculs, semble-t-il, très compliqués puisque les logiciels qui permettent de le faire ont eu du mal à gérer les choses. C'est pour cela que du retard a été pris, à tel point que les perspectives qui ont été faites par le coordinateur enfance-jeunesse n'ont été validées que dernièrement et ce contrat Enfance-Jeunesse va juste être signé. Il faut savoir que cela occasionne des retards de paiement importants. C'est pourquoi nous avons besoin de nous engager lors de ce conseil pour permettre la signature de ce contrat Enfance-Jeunesse, pour que les montants non versés puissent être versés.

Je rajouterai, pour M. CASILDAS – cela devrait lui faire plaisir puisqu'il s'inquiète qu'on soit les mauvais élèves en matière de règlement intérieur – que si nous signons ce contrat Enfance-Jeunesse maintenant, nous aurons la chance d'être les premiers de l'agglomération.

En considération, nous vous demandons d'approuver la conclusion d'un nouveau contrat Enfance-Jeunesse pour la période 2014-2017 et d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Avez-vous des questions ?

**M. CASILDAS.-** Sur le document que vous nous avez fourni, à savoir le contrat en



lui-même, on a les annexes 1 et 2, on passe ensuite à l'annexe 4, mais on n'a pas l'annexe 3 et l'annexe 4.

**Mme MONTAGNON.-** Je ne l'avais pas vu. Je vous avoue que je ne sais pas pourquoi elles sont numérotées ainsi.

**M. LE MAIRE.-** C'est le document que la CAF nous a envoyé.

**Mme MONTAGNON.-** Nous l'avons reçu ces jours-ci. Nous savons qu'il a été fait en urgence et en catastrophe. La coordinatrice CAF a fait de son mieux pour nous le renvoyer avant ce Conseil Municipal. Cela s'est fait dans l'urgence, donc il y a peut-être des petits soucis de numérotation.

**M. CASILDAS.-** Il y a une vraie inquiétude, même si le contrat Enfance-Jeunesse semble apporter un peu de sécurité sur la question des financements. Je voudrais quand même rappeler les propos tenus par la représentante de la CAF lors de l'inauguration du Pôle Petite Enfance – vous devez vous en souvenir, Monsieur le Maire – puisqu'elle-même avait émis des inquiétudes sur ce financement. Elle n'était pas sûre que ce financement perdure.

**Mme MONTAGNON.-** Pour l'instant, il est pérenne.

**M. CASILDAS.-** En l'état, est-ce que la CAF pourrait, malgré le contrat, revoir ses engagements financiers ?

**Mme MONTAGNON.-** Elle peut toujours les revoir en cours d'exercice si les conditions d'éligibilité ne sont pas respectées. Ce sera vérifié chaque année. Je vais vous donner des chiffres. Le montant de la prestation enfance-jeunesse, du fait des actions nouvelles, puisque ce sont des actions nouvelles qui donnent droit à de nouvelles prestations, s'élève à 142 520 € pour l'année 2014. Il s'ajoute à la prestation qui concerne les actions antérieures qui étaient de 79 245 €, ce qui fait 221 766 € pour l'année 2014, soit 137 250 € de plus que précédemment.

**M. CHAZOULE.-** Une petite précision complémentaire. Au dernier Conseil Municipal, ou à l'avant-dernier, nous avons voté le règlement intérieur du Pôle Petite Enfance. C'est pour cela que nous l'avons fait voter, à savoir parce que nous voulions bien passer à 35 enfants et pérenniser ce pôle, donc aussi avoir la certitude que la CAF continuerait à nous aider sur ce pôle.

**M. GUITTON.-** Je me permets de rajouter quelque chose. Pourquoi cette délibération aujourd'hui ? Il est important de souligner qu'afin de percevoir cette prestation de service Enfance-Jeunesse avec un effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2014, les communes avaient l'obligation de délibérer avant le 31 décembre de cette année. Cela représente, comme l'ont dit Christine MONTAGNON et Michel CHAZOULE, un peu plus de 200 000 €. D'où cette précipitation, avec nos excuses et celles de la CAF parce qu'on voit que le document n'est pas vraiment définitif. Cela dit, je pense qu'aujourd'hui, on ne peut pas forcément se permettre de passer à côté de 200 000 €.

**Mme MONTAGNON.-** C'est vrai que la CAF nous a présenté ses excuses pour ces retards et ces délais.

**Mme LOZANO.-** Je voudrais souligner le travail qui a été fait et remercier le personnel parce que nous avons eu l'occasion de voir la présentation détaillée de ce contrat Enfance-Jeunesse en commission, où – hélas ! – nous n'étions pas très nombreux, mais il y a vraiment eu un travail de fond et un travail considérable qui a été fait. Je tenais à le souligner.

**Mme MONTAGNON.-** Je vous remercie, Madame LOZANO, de le souligner. C'est vrai que

notre coordinateur Enfance-Jeunesse fait un travail très conséquent. Sans son implication, je ne sais pas si nous pourrions parvenir à ces objectifs.

Nous passons au vote.

- Qui s'abstient ? (*Néant*)
- Qui vote contre ? (*Néant*)

***La délibération n° 150 est adoptée à l'unanimité.***

Merci.

**M. LE MAIRE.-** Monsieur CASILDAS, concernant les pages manquantes dans les annexes, nous allons quand même demander à la CAF qu'elle nous envoie le document complet et nous le ferons passer à tous les élus.

#### **IV - SAIEM Ville d'Aubière**

##### ***6. Délibération n°151-11-2014 : Autorisation donnée par la commune à la SAIEM de la ville d'Aubière pour vendre l'îlot A de la ZAC de Malmouche***

*Rapporteur : M. Alain CHASSAIGNE*

**M. CHASSAIGNE.-** L'îlot A verra la construction de logements qui seront commercialisés en accession libre. Je vous rappelle que sur les 16 logements qui sont prévus, il y a 10 logements intermédiaires et 6 logements individuels.

La délibération propose, pour un foncier de 6 797 m<sup>2</sup>, un prix fixé à 156 598 € hors taxe.

Il est simplement proposé au Conseil Municipal d'approuver ce projet de vente de terrain de la SAIEM à la ville d'Aubière.

Y a-t-il des observations ou des questions ?

**M. CASILDAS.-** Ce n'est pas une question, c'est une remarque, mais j'ai envie de dire enfin ! Enfin, cela démarre ! Depuis le temps que nous demandions de voir quelque chose sortir de terre à Malmouche, cela va démarrer. Le temps des travaux, on n'en est pas encore à l'inauguration.

En revanche, il y a tout de même une inquiétude, à savoir que c'est la partie des logements privés qui est concernée. Là encore, je vais réitérer des propos que nous avons déjà tenus ici et lors de la réunion de présentation de la SAIEM et de présentation du projet Malmouche. À mon sens, il n'y a pas de volonté très claire et très ferme de la part des bailleurs sociaux. Nous n'avons vraiment pas l'impression qu'ils ont envie que Malmouche sorte de terre. Je n'ai pas l'impression qu'il y ait une communication particulière sur la commercialisation des logements. Il y a quand même une inquiétude là-dessus. Nous sommes tous d'accord pour dire que cela nous coûte suffisamment cher parce que la somme que nous versons chaque année pour Malmouche est quand même importante. Il faut – et je crois que tout le monde en conviendra, ce n'est pas une question de politique – que l'argent versé par la collectivité débouche sur quelque chose. Il faudrait que les bailleurs sociaux en remettent un coup parce que cette affaire dure depuis très longtemps et il serait temps qu'elle aboutisse.

**M. CHASSAIGNE.-** Je ferai d'abord observer que la vente de terrain qui a été réalisée au profit des bailleurs sociaux a été faite depuis longtemps parce qu'elle a été conclue en décembre 2013. Là, nous sommes en train de parler de la vente de terrain pour l'îlot A, qui se trouve le long de l'avenue Victor Pachon, du côté de l'avenue du Roussillon, pour l'opération privée.

Vous avez également parlé des délais. Nous avons vu passer dans les journaux récemment, à notre grande satisfaction, des appels d'offres concernant des prestations de services, des prestations intellectuelles. Ce sont bien les bailleurs sociaux qui ont passé des appels d'offres dans le journal concernant des prestations particulières liées à des prestations intellectuelles. Je crois qu'il y avait la coordination et il y en avait d'autres qui ne me reviennent pas à l'esprit tout de suite. Nous avons donc bien un processus qui est enclenché et nous en avons la preuve.

Comme je l'ai déjà dit – mais je préfère le rappeler – il y a deux étapes dans la réalisation de Malmouche, maintenant que nous passons aux travaux. Il y a les travaux liés aux voiries et aux réseaux. Ce sera la première phase, qui sera suivie d'une autre phase, à savoir la construction des logements. Là, nous parlons de la construction des voiries et des réseaux. Il a fallu connaître précisément les avant-projets détaillés de chaque bâtiment pour connaître le positionnement des réseaux, leur implantation précise, de manière à ce que les travaux qui vont être conduits sur la voirie soient positionnés exactement comme il le fallait. Tout cela prend du temps et il y a peu d'affaires d'une telle importance qui se concluent aussi rapidement. Nous avons l'espoir que, sur l'îlot A, cela sorte plus rapidement. En effet, c'est un peu moins complexe parce que nous avons un bloc de terrain qui est plus facilement appréhendable, où les suggestions liées à la réalisation des voiries seront certainement moins compliquées.

**M. LE MAIRE.-** Je voudrais répondre sur deux points. D'abord, l'intention des bailleurs est réelle. Quand on voit l'affluence des administrés aux permanences des adjoints à propos des demandes de logements sociaux, il y a un vrai besoin et je pense que les bailleurs ne freinent pas. Je crois que c'est une mauvaise interprétation.

En revanche, vous avez commencé votre propos en disant : « Enfin ! » Vous n'êtes pas sans savoir que les démarches administratives d'instruction des dossiers sont très longues. J'en veux pour preuve l'inauguration des Sarments que nous avons faite il y a quelques semaines. C'est un dossier – et vous l'avez dit la dernière fois – qu'avait mis en route Hubert TARRERIAS il y a 12 ans. Donc vous voyez, nous ne sommes pas bien en retard par rapport à cela.

**M. CHASSAIGNE.-** Nous allons passer au vote.

- Quelles sont les personnes qui s'abstiennent ? (*Néant*)
- Y a-t-il des personnes qui sont contre ? (*Néant*)

***La délibération n° 151 est adoptée à l'unanimité.***

Merci.

## **V - Environnement - Cadre de vie**

### **7. Délibération n°152-11-2014 : Espace Naturel Sensible du « Puy d'Aubière » – Demande de subvention au Conseil Général 2015**

*Rapporteur : M. Jean-Yves MANIEL*

**M. MANIEL.-** Bonsoir à tous. La commune d'Aubière a réalisé un plan de gestion de l'Espace Naturel Sensible du Puy d'Aubière pour assurer la préservation et l'animation du site de 2013 à 2017.

Suite à une commission d'appel d'offres au mois de décembre 2013, la LPO (Ligue Protectrice des Oiseaux) a été sélectionnée pour un montant de 245 790 € afin de procéder à la phase opérationnelle du plan de gestion.

Le Conseil Général peut subventionner ce plan de gestion en fonction des actions annuellement à hauteur de 20 % desdites actions. Dans le plan de gestion, les actions 2015 représenteront un montant de 52 036 € hors taxe.

Dans ces conditions, nous demandons au Conseil Municipal :

- d'approuver une demande de subvention auprès du Conseil général ;
- de solliciter la bienveillance du Conseil Général afin de démarrer les actions 2015 ;
- de signer l'ensemble des documents se rapportant à cette affaire.

Avez-vous des questions ? (*Néant*)

Nous allons passer au vote.

- Qui s'abstient ? (*Néant*)
- Qui est contre ? (*Néant*)

***La délibération n° 152 est adoptée à l'unanimité.***

Merci.

### **8. Délibération n°153-11-2014 : Projet de modification du PLH de Clermont Communauté pour mise en conformité avec les dispositions législatives et réglementaires entrées en vigueur après son adoption**

*Rapporteur : M. Vincent SOULIGNAC*

**M. SOULIGNAC.-** Il y avait une délibération sur table concernant le projet de modification du PLH. Le PLH est le Plan Local Habitat. Il est porté par Clermont Communauté et il identifie un certain nombre d'actions, notamment toutes les actions en logements sociaux sur chaque commune de Clermont Communauté.

Nous avons un objectif clair qui est de 580 logements. C'est un plan triennal. Pour le PLH 2, 580 logements sociaux sont prévus.

Un objectif de production de logements sociaux de 25 % avait été identifié par le décret 671 de 2013. Il s'avère qu'il y a eu des modifications depuis, à savoir une meilleure analyse de la tension sur les logements sur l'agglomération clermontoise. Du coup, le gouvernement est revenu sur ce chiffre pour Clermont Communauté, mais pas pour toutes les agglomérations, pas pour toutes les communes. Pour Clermont Communauté, et notamment pour Aubière, nous sommes revenus au chiffre de 20 %, ce qui me fait redire que nous arriverons à atteindre ce chiffre de 20 % en 2018 compte tenu de tous les projets qui sont lancés, pour lesquels nous avons d'ailleurs déjà fait un certain nombre de réunions publiques.

Y a-t-il des commentaires sur ce projet de modification de PLH ? *(Néant)*

Nous passons au vote.

- Qui est contre ? *(Néant)*
- Qui s'abstient ? *(Néant)*

***La délibération n° 153 est adoptée à l'unanimité.***

Merci.

## **II - Finances - 2015**

### ***9. Délibération n°147-11-2014 : Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) 2015***

*Rapporteur : M. Florent GUITTON*

**M. GUITTON.-** Nous poursuivons nos travaux de cette séance du Conseil Municipal sur un des sujets majeurs à l'ordre du jour puisqu'il s'agit d'éclairer, au travers du Débat d'Orientation Budgétaire, la réflexion sur les actions que notre commune va mener durant l'exercice 2015.

*(Projection de document)*

Dans un premier temps, comme de coutume, je vais faire rapidement une rétrospective de 2014 sur ce qui s'est fait dans différents champs d'action.

Sur l'emploi et la solidarité, la mairie d'Aubière s'attache à :

- un soutien aux projets du CCAS par le biais du portage des repas, les bourses au permis de conduire, les vacances familles, le jardin pour tous, la semaine bleue et les vacances séniors ;
- une importance toute particulière aux associations et à la politique de tarification, avec la mise en place notamment du quotient familial ;
- la construction de logements aux Rivaux, Casati/Noëllet et sur le secteur du Prat, avec les Sarments.

Sur la thématique des affaires scolaires et de la jeunesse, nous avons :

- la mise en place des temps d'activités périscolaires depuis septembre 2014 ;
- la poursuite de l'orchestre à l'école ;
- les investissements lourds sur les locaux induits par la mise en place de la réforme

des rythmes scolaires ;

- la garderie maternelle du soir transférée à l'association 2AL ;
- comme Michel CHAZOULE en a parlé tout à l'heure, l'agrément pour le multi-accueil à 35 berceaux, 35 places ;
- comme Christine MONTAGNON en a parlé tout à l'heure, la signature très prochaine du nouveau contrat Enfance-Jeunesse 2014-2017.

Concernant le sport, la culture, le patrimoine et les associations, nous avons :

- l'ouverture de la salle de la Croisée des Vignes ;
- le salon du jeu vidéo ;
- le tournoi Open Gaz de France ;
- la semaine de la photo, la foire de la Saint-Loup et la fête de la Rosière ;
- tous les spectacles divers et variés, aussi bien en mairie, qu'au musée, que dans d'autres salles de la commune.

Sur la thématique voirie, environnement et cadre de vie, nous avons :

- l'entretien et l'aménagement des voies en priorité ;
- la passerelle sur l'Artière ;
- l'installation et la gestion d'un rucher sur le Puy d'Aubière dans le cadre de l'Espace Naturel Sensible ;
- la gestion des espaces verts et la gestion énergétique des bâtiments communaux ;
- au niveau du Plan Local de Déplacements, les zones à 30 km/heure, avec une réflexion sur l'ensemble du territoire communal.

Sur les bâtiments communaux, nous avons :

- la réalisation d'un ascenseur à l'école primaire Beudonnat dans le cadre de l'accessibilité ;
- la mise en place d'une production d'eau chaude solaire à Beudonnat ;
- le début de la réhabilitation de la deuxième tranche des travaux du Cossec avec, depuis le début de la semaine, une commission de sécurité qui a donné son avis favorable, donc la livraison de la grande salle que constitue le complexe sportif Paul Bourzac.

Sur les études et les projets, nous avons :

- la poursuite de l'opération sur la zone de Malmouche, nous venons d'en parler ;
- la construction de logements sociaux avenue des Landais et rue des Églantiers ;
- l'ECP (Établissement Communautaire de Proximité) en cours de réflexion. Nous en avons parlé lors de la dernière Commission Finance. Nous le notons depuis plusieurs années. Nous ne faisons pas un copier-coller, nous sommes bien en cours de réflexion tant sur son aménagement, que sur sa vocation, que sur son lieu d'implantation mais également sur son financement. Nous reviendrons sur cet élément dans le cadre d'autres Conseils Municipaux.

Concernant les exécutions en 2014, je précise que ces chiffres sont arrêtés au 31 octobre de cette année. En section de fonctionnement, nous avons un taux de réalisation conforme au niveau du rythme budgétaire avec 78,50 % pour les dépenses et 85,90 % pour les recettes. Vous voyez des dépenses pour 7 528 515,85 € et des recettes pour 7 658 995,13 €, ce qui donne un résultat de l'exercice positif de 130 479,28 €, auxquels on peut ajouter l'excédent reporté de 567 365,88 €, ce qui donne un excédent de 697 845,16 € au 31 octobre 2014.

Sur la section d'investissement, toujours au 31 octobre de cette année, nous avons un taux de réalisation de 62,34 % pour les dépenses et de 36 % pour les recettes. Nous avons un faible pourcentage pour les recettes parce que l'emprunt de 1,240 M€ n'a pas été mobilisé et il y a également des subventions que nous attendions sur 2014 et qui sont reportées sur l'exercice 2015.

Cela nous donne le tableau que vous visualisez à l'écran. En termes de dépenses, nous avons 2 766 334,33 €. Pour les recettes, nous avons 1 939 296,21 €. Cela donne un résultat de l'exercice de moins 827 038,12 €, avec un déficit reporté de l'année antérieure de moins 271 663,34 €, ce qui donne un déficit de moins 1 098 701,46 € au 31 octobre 2014.

Continuons la présentation de ce DOB qui s'inscrit dans un contexte général de crise qui pèse de plus en plus lourdement sur les territoires, sur les populations mais également et surtout sur les collectivités territoriales. Jamais la situation n'a été aussi délicate en termes de croissance : une croissance fragile, voire quasi nulle, une dette grandissante et un chômage de masse, un environnement troublé par des réformes à venir, tant sur les compétences que sur les moyens, ce qui nous donne une visibilité floue pour la suite, tant sur 2015 que sur la préparation du plan pluriannuel d'investissement, comme du plan pluriannuel de fonctionnement.

Je vous donne quelques indicateurs économiques pour 2015. L'inflation devrait atteindre 0,9 % contre 0,4 % en 2014. La croissance s'élèverait à 1 % du PIB contre 0,6 % en 2014. La dette de l'État devrait atteindre 97 % du Produit Intérieur Brut. La consommation des ménages serait en hausse de 0,7 %.

Le projet de loi de programmation des finances publiques 2014-2019 propose une trajectoire des finances publiques fermement ancrée sur des économies en dépenses mais aussi avec un rythme de réduction des déficits publics pour atteindre 3 % du PIB à l'horizon 2017. Nous retrouvons le chiffre de 1 % en prévisionnel de croissance 2015, avec une prévision à la hausse jusqu'en 2017 et des déficits publics en décroissance pour atteindre le chiffre en dessous des 3 %, comme demandé au sens de l'État et au sens de l'effort que nous demande l'État au niveau des collectivités.

Je voudrais rappeler que la dette de l'État progresse – on l'a vu et on le sait – mais elle progresse moins vite qu'auparavant. Il est important de rappeler d'où on part et d'avoir un historique sur les 10 dernières années, où la dette a explosé pour atteindre aujourd'hui le chiffre de 97 %.

L'État considère que nous sommes – quand je dis « nous », ce sont les collectivités territoriales – co-responsables de la dette. J'ai envie de dire, chers collègues, que cet adage est faux. Pourquoi ? Parce que les collectivités territoriales ont à leur charge un infime pourcentage qui est de l'ordre de 8 % au niveau de la dette.

On nous parle de dépenses publiques. À mon sens, il ne faut pas forcément parler de dépenses publiques mais plutôt d'investissements publics. Pourquoi ? Parce que les collectivités territoriales investissent de l'argent sur le territoire et font vivre l'économie de ce territoire. Cette

dépense n'est, à mon sens, pas un problème mais plutôt une solution. Nous portons ces investissements publics à Aubière et d'autres communes ont le même état d'esprit que nous, notamment au niveau de l'agglomération.

Ces collectivités territoriales sont donc aujourd'hui montrées du doigt, un peu comme des boucs émissaires, traitées comme des adversaires de la croissance, alors que nous devrions être les premiers partenaires de cette croissance. Quand je dis « nous », ce sont encore une fois les collectivités territoriales. Au lieu de cela, on nous confie des missions supplémentaires, des dépenses supplémentaires. Conséquence : les collectivités territoriales ont toujours plus de dépenses et toujours moins de recettes.

Quelles sont les conséquences de ce contexte ? J'en ai vu deux. On pourrait en voir plusieurs. Nous verrons après, avec le débat.

D'abord, c'est une perte de confiance des élus, à la fois des élus pour leurs actions, mais également des citoyens pour les élus, ce qui nous amène à une crise politique importante. On voit, ici ou là, monter des extrêmes. Face à cela, il nous faut trouver le chemin d'une unité retrouvée, ou en tout cas trouver des solutions pour ne pas souffler sur les braises, comme certains le font actuellement.

J'ai vu une deuxième conséquence : la baisse des investissements. Pourtant, l'investissement est le moteur de l'économie. Ce sont effectivement les collectivités territoriales, ce sont nos projets, les projets de ces communes, que nous portons qui font vivre l'économie et, par conséquent, les emplois de demain.

Vous allez me dire : « Et Aubière dans tout cela ? » Nous sommes dans une accentuation d'un phénomène qui va aller *crescendo* dans les années à venir et nous sommes dans une situation que je qualifierais de délicate parce qu'on a un effet ciseau toujours marqué en 2015. Pourquoi ? Comme vous le voyez à l'écran, les dotations sont encore en baisse d'environ 160 000 €, 2014 ayant déjà connu une baisse de 85 000 €, avec surtout des dépenses supplémentaires imposées par l'État. Nous les verrons par la suite.

Je m'attarde un moment sur ce *slide*. L'État, dans sa loi de finance 2015, a décidé de réduire de 11 Md€ les dotations versées aux collectivités sur trois ans – vous visualisez ce chiffre ici – dont 3,67 Md€ en 2015. Les communes voient leur Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) diminuer de 1,45 Md€ en 2015 pour atteindre un montant d'économies – vous le voyez à la fin, dans le total – de 21 Md€ en 2015 et de 50 Md€ fin 2017.

Je parlais tout à l'heure des dépenses supplémentaires imposées par l'État. Elles sont liées à la mise en place des temps d'activités périscolaires. C'est également – et on ne peut que s'en réjouir – l'augmentation du point pour les catégories C, les cotisations retraites. C'est aussi – je ne l'ai pas noté, mais je vous le dis quand même – l'augmentation de la TVA et ce qui touche de près ou de loin aux normes environnementales et à l'accessibilité. J'ai noté notamment un point qui nous permet d'avoir une recette « supplémentaire » – je le mets entre guillemets parce qu'on nous en impose d'autres – notamment la reconduction du fonds d'accompagnement de la réforme des rythmes scolaires, qui correspond à 50 € par élève au niveau des communes.

Après avoir vu tout cela, quelles sont les traductions de ces indicateurs sur le plan local ? Comme nous l'avons vu, c'est la réforme des rythmes scolaires, avec une mise en place que l'on peut qualifier de succès pour l'instant. Les bilans vont arriver. L'impact financier sur l'année 2015 est de 110 000 €. Pour Aubière, c'est également une évolution des dotations de l'État, donc une baisse directe des recettes totales d'environ 18 %, soit un montant de 166 000 € en moins sur le



budget 2015.

Je vais quand même vous donner deux ou trois chiffres supplémentaires, notamment sur le fait qu'Aubière soit passé en dessous des 10 000 habitants, ce qui implique une nouvelle perte de 18 300 € au titre de la Dotation Globale de Fonctionnement, de 17 700 € au titre de la Dotation de Solidarité Urbaine – tout cela en 2014 – de 15 000 € au titre de la dotation nationale de péréquation et, surtout et aussi, de 50 000 € au titre des amendes de police. Vous pouvez faire le calcul vous-mêmes. Nous avons un challenge financier, à savoir la concomitance du recul des dotations et de l'augmentation des charges imposées.

Encore une fois, et Aubière dans tout cela ? Je vous ai concocté un tableau de façon à se comparer sur la strate 5 000-10 000 habitants, parce qu'on nous a déjà fait la réflexion qu'on se comparait seulement à la strate 10 000-20 000 habitants, donc j'ai compris la leçon et je vous ai mis les deux strates : la strate 5 000-10 000 habitants et la strate 10 000-20 000 habitants. Vous voyez Aubière, Lempdes, Gerzat et Beaumont. Sur ce tableau, c'est en euros par habitant. Vous avez le nombre d'habitants.

Vous voyez que concernant les recettes de fonctionnement, pour Aubière, en 2014, nous sommes à 932 € par habitant, quand la strate entre 5 000 et 10 000 habitants est à 1 167 € et quand la strate entre 10 000 et 20 000 habitants est à 1 337 €.

Il me semble important de souligner la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement). Vous voyez qu'en 2014, elle est de 104 € par habitant, alors que pour la strate entre 5 000 et 10 000 habitants, elle est de 203 €. C'est comme cela. Cela nous est aussi imposé et nous ne pouvons malheureusement pas y faire grand-chose. Vous voyez que Lempdes, qui est une commune qui compte 1 200 habitants de moins, en 2013, a quand même beaucoup plus de DGF qu'Aubière, si on compare 184 € à 116 € par habitant.

En termes de charges de fonctionnement, Aubière est à 981 € par habitant, quand on se compare à 1 029 € pour la strate de 5 000 à 10 000 habitants et à 1 204 € sur la strate de 10 000 à 20 000 habitants. En plus, pour information, je compare un chiffre de 2014 avec un chiffre sur les strates de 2013, donc le chiffre que je vous annonce sur Aubière pour 2014 est forcément plus élevé que celui de 2013. Vous en conviendrez et c'est visualisé à l'écran.

Nous avons donc 981 € par habitant en termes de charges de fonctionnement, qui se décomposent en trois parties.

En termes de masse salariale, nous avons 476 € par habitant quand la strate est à 513 € et que la strate 10 000-20 000 habitants est à 636 €. Je vous laisse le soin de regarder sur les autres communes.

Sur les subventions, on voit qu'Aubière fait un gros effort et il y a également l'impact de 2AL et de 2AM, qui sont deux grosses associations qu'Aubière subventionne. On est à 145 € par habitant quand les deux strates ne sont qu'à 73 € et 98 €.

Enfin, le dernier chiffre qu'il me semble important de souligner est l'endettement. L'encours de la dette est de 933 € par habitant en 2014 quand celui-ci est de 881 € sur la strate 5 000-10 000 et de 964 € sur la strate 10 000-20 000. L'annuité de la dette, c'est-à-dire le capital plus les intérêts, est de 82 € par habitant quand elle est de 112 € sur la strate 5 000-10 000 et de 118 € sur la strate 10 000-20 000. À noter que pour ce chiffre de 933 € par habitant, nous avons pris en compte l'emprunt non mobilisé d'1,2 M€. Nous l'avons quand même intégré dans ce chiffre, donc nous avons vraiment pris l'hypothèse la plus haute, alors que dans la réalité des chiffres – et nous l'avons vu tout à l'heure – nous voyons que l'emprunt n'est pas encore mobilisé sur un

montant d'1,2 M€.

Voilà quelques chiffres que je qualifierais de repères, de photographie réelle à l'instant T de notre commune. Dans nos orientations, nous allons tenter de contenir nos moyens, de nous recentrer sur nos priorités de fonctionnement, tout en remplissant les missions de service public auprès des Aubiérais, et de maintenir l'investissement. Un budget, c'est des chiffres, mais c'est avant tout des outils pour agir et, surtout, la mise en action de nos propres valeurs, en tout cas les valeurs de la majorité qui – nous l'espérons tous – seront partagées par l'ensemble du Conseil Municipal.

Nous passons aux orientations budgétaires proposées. Je rappelle qu'Aubière va faire face à une hausse importante de ses dépenses de structure liées aux services publics, liées à ses propres décisions, mais Aubière subit également des charges hexogènes, des charges imposées. Nous les avons vues tout à l'heure. Nos orientations budgétaires se fondent toujours sur les priorités des Aubiérais avec la poursuite de la politique de proximité et de solidarité, ainsi qu'une politique volontariste en matière de logement et d'entretien de notre patrimoine communal. Cela dit, l'année 2015 et les années suivantes seront marquées par des contraintes financières fortes.

Il ressort du programme pluriannuel d'investissement que nous vous proposons – encore une fois, c'est une évaluation, une estimation, ce n'est pas gravé dans le marbre ou figé – le total, en bas, à savoir des investissements qui décroissent par rapport à 2011-2012 et 2013-2014, années durant lesquelles la commune d'Aubière a fait des gros efforts d'investissement – nous l'avons vu lors des derniers Conseils Municipaux – pour arriver à un total sur les années qui viennent d'environ 1,2 M€.

Certains pourront dire « uniquement » 1,2 M€. Nous avons essayé de vous présenter un tableau qui tienne la route par rapport aux orientations que nous voulons donner, notamment par rapport aux investissements récurrents, à savoir tout ce qui est entretiens et acquisitions, qui resteront sur une moyenne d'environ 450 000 €, la voirie à 250 000 €, l'EPF-SMAF et les transactions pour 240 000 €. On oublie le Gidon, mais la ligne est comme cela parce qu'en 2014, nous avons encore un impact. Pour le complexe sportif Bourzac, nous aurons encore 520 000 € à régler l'année prochaine. Pour le Pôle Petite Enfance, nous avons une ligne à 0 sur 2015 et les années suivantes. Pour l'ECP (Établissement Communautaire de Proximité), vous voyez des chiffres réduits par rapport à ce que nous avons annoncé auparavant. Je vous rappelle que Clermont Communauté nous octroie une subvention d'investissement de 1,7 M€, à laquelle on pourrait ajouter – je le mets bien au conditionnel – cette somme de 200 000 €, qui peut être évaluée en positif ou en négatif selon l'avancée de la trésorerie municipale. Pour la participation à Malmouche, comme je l'ai dit tout à l'heure, en 2014, nous n'avons pas versé 250 000 € mais 100 000 €. Par prudence, nous avons voulu remettre ce chiffre de 250 000 € chaque année jusqu'en 2017, puis 200 000 €, pour atteindre le montant total de 2 M€. Pour information, pour 2015, nous n'avons toujours pas l'échéancier que nous avons demandé à la SAIEM, mais il va arriver très prochainement. Sur les études – parce que sans études et projets, il est difficile d'investir, notamment sur des nouvelles actions – nous avons mis 17 000 € en 2015 et ensuite 50 000 € de prévisions.

En termes d'action sociale, il y a toujours la priorité au vivre ensemble et à la lutte contre la précarité et nous vous proposons en 2015 :

- le maintien des subventions au niveau du CCAS et des associations ;
- la poursuite d'une politique de tarification qui favorise l'accès à tous aux services publics.

En termes de logement, priorité à la diversité avec :

- la poursuite du soutien aux opérations de logements sociaux en cours ;
- le suivi des futures opérations de logements et d'aménagement urbain.

Sur l'éducation, priorité à la réussite éducative avec :

- la poursuite des temps d'activités périscolaires mis en place depuis septembre 2014 ;
- le maintien du niveau d'accueil de la petite enfance. Je précise que quand on dit « petite enfance », ce sont les Loupiots, le Relais d'Assistantes Maternelles et le nouveau multi-accueil Frimousses et Compagnie ;
- le développement des partenariats en direction de la jeunesse, qui peuvent être divers et variés.

Sur la culture et le sport, priorité à l'évolution des besoins et au redéploiement de l'offre par :

- le maintien d'une politique sportive et culturelle cohérente à l'échelle communale en soutien aux associations ;
- une réflexion sur la place du sport, de la culture, qu'elle soit artistique ou musicale, notamment dans la mise en place des rythmes scolaires.

Sur l'urbanisme, le cadre de vie et l'environnement, priorité au respect des équilibres et aux économies d'énergie avec :

- le respect des principes du PLU afin de maintenir l'équilibre urbanistique et environnemental d'Aubière ;
- le maintien d'un haut niveau de service dans le domaine de l'entretien et de la propreté de l'espace public ;
- une réflexion sur une ville plus harmonieuse en termes de déplacements et de tranquillité publique ;
- la poursuite de notre gestion de l'énergie sur le patrimoine communal en diminuant les consommations et en optimisant les travaux de mise en conformité.

Sur la démocratie, priorité à la participation des habitants à la vie de la cité – nous en avons eu la preuve tout à l'heure avec la délibération que nous avons votée – avec :

- la discussion et l'élaboration de projets au sein du Comité de la Vie Locale ;
- la mise en place de réunions publiques thématiques ;
- la mise en place d'un comité de la vie associative. Nous avons abordé le sujet pas plus tard que samedi dernier avec les associations.

Voilà les orientations budgétaires pour continuer à faire vivre la commune d'Aubière, avec des contraintes budgétaires et une baisse massive des dotations de l'État qui nous imposent un sérieux budgétaire par la maîtrise des dépenses de fonctionnement, le réexamen systématique des politiques municipales existantes, la recherche de nouvelles recettes, la poursuite des investissements, continuer à améliorer l'équipement de la ville, continuer la modernisation de nos services, avec le souci constant d'optimisation des partenariats, que ce soit une association ou

une collectivité territoriale que peuvent être Clermont Communauté, le Conseil Général, le Conseil Régional et j'en passe.

Je terminerai mon propos en remerciant l'énergie qui est mise en œuvre au quotidien au service des Aubiérais de la part du personnel municipal et des élus. Merci à vous, personnel.

Je vous remercie de votre attention. Maintenant, place au débat.

**M. CASILDAS.-** Le Débat d'Orientation Budgétaire est un exercice un peu convenu, mais il est dit qu'il doit se dérouler ainsi. C'est un débat, donc nous allons débattre.

Avant toutes choses, j'aimerais dire que, par la suite, ce débat donnera lieu au vote d'un budget. Il est naturel que dans notre assemblée, chacun joue son rôle, la majorité comme l'opposition. J'aimerais seulement que la majorité écoute et entende les propositions que l'opposition pourra formuler et qu'éventuellement, cela puisse donner lieu à des modifications pour le vote du budget.

Monsieur l'adjoint aux finances, j'ai écouté attentivement votre propos qui, en grande partie, a été consacré à la situation nationale. J'ai noté « situation jamais connue ou atteinte », « perte de confiance », « crise politique », « baisse des investissements ». J'ai l'impression qu'il ne fait pas bon vivre dans la France de François HOLLANDE. Il n'y a rien de choquant à ce que ce soit moi qui tienne ces propos, mais venant de vous, laissez-moi faire preuve d'un certain étonnement.

Nous sommes tous conscients de la politique actuelle pratiquée par le gouvernement, qui asphyxie effectivement les collectivités territoriales et c'est le premier gouvernement qui, dans ce pays, diminue les dotations aux collectivités territoriales, donc cela impacte directement Aubière mais, avant toutes choses, les Aubiérais. En plus, vous savez très bien que comme toutes les collectivités sont logées à la même enseigne, la commune, qui est le dernier échelon, est impactée directement mais aussi indirectement puisque le Conseil Régional et le Conseil Général étant impactés, ils vont aussi revoir leur politique et cela impactera aussi notre commune. J'ai bien compris que ce n'est pas facile. Oui. Cela dit, quand on est élu, on assume son mandat et on ne vient pas essayer d'attendrir l'assemblée.

J'ai bien noté aussi le tableau que vous avez présenté, qui présente des chiffres intéressants pour notre commune, surtout quand on le met en perspective avec d'autres communes de l'agglomération clermontoise. J'ai noté Beaumont et Gerzat. Il y a une commune que vous n'avez pas prise – par erreur ou à dessein – à savoir Pont-du-Château, où les chiffres sont meilleurs qu'à Aubière, que ce soit sur les dépenses de personnel ramenées à l'habitant ou sur les dépenses de fonctionnement. Vous nous présentez les calculs de DGF. Vous savez très bien que là-dedans, il n'y a pas que la prise en compte de la population.

Le tableau était donc très intéressant, mais il ne nous a pas appris grand-chose parce qu'on compare des choses qui ne sont pas forcément comparables. Quand on ne connaît pas le mètre linéaire de voirie de Lempdes qui est pris en compte dans la DGF et qu'on ne le compare pas à celui d'Aubière, vos chiffres ne veulent pas dire grand-chose.

En revanche, vous ne dites pas grand-chose lorsque vous nous parlez de recherche de recettes nouvelles. Dans le document qui nous a été fourni, il est dit « réétudier la fiscalité locale ». Pour moi, c'est de la soupe, cela ne veut rien dire. En revanche, quand on traduit, cela veut dire augmenter les impôts. Voilà ce que signifie « réétudier la fiscalité locale ». Ma question est donc : comment comptez-vous réétudier cette fiscalité locale ? Quels taux allez-vous augmenter et sur quelles taxes ?

Concernant le tableau présentant les investissements – je l'ai déjà évoqué en commission, mais je vais l'évoquer à nouveau devant vous – il y a quelque chose que j'ai du mal à comprendre, notamment les chiffres que vous présentez concernant les dépenses en termes d'études. Nous avons 15, 16, 17, 50 et 50. Je ne comprends pas pourquoi on inscrit ce 50 en études alors qu'il n'y a pas les investissements qui vont avec. À quoi vont vous servir ces études ? Hormis à vous occuper le soir, vous lirez cela, vous le poserez tranquillement sur votre table de chevet et vous irez dormir après. Si vous faites des études et qu'il n'y a pas d'investissement, votre étude ne vous sert rien. Je ne sais pas, Monsieur l'adjoint aux finances, si vous connaissez le prix actuel du mètre linéaire de voirie pratiqué dans le bâtiment, mais je peux vous dire qu'avec 250 000 € d'investissement, vous ne faites rien ! Vous nous présentez donc un débat qui va donner lieu à un budget de rigueur où vous verrouillez toutes les dépenses. Dans six ans, il ne se sera bien passé dans la commune et on va se retrouver avec une commune dans un triste état ! Avec 250 000 € d'investissement en voirie, dans six ans, on aura l'impression que la ville a été bombardée, il y aura des nids-de-poule partout !

Aucun investissement pour les six prochaines années, voilà ce que vous annoncez ! On va augmenter les impôts, il n'y aura aucune dépense d'investissement qui ira avec, on va prendre de l'argent dans la poche des Aubiérais et il n'y aura aucune compensation en échange. Voilà ce que vous annoncez. Je trouve cela dommage. Je comprends la situation, elle est difficile, mais il y a d'autres moyens que l'augmentation des impôts. On peut travailler sur soi. Je comprends votre argumentation qui consiste à dire : « Nous allons essayer de maintenir les services. » Il y a beaucoup de possibilités pour diminuer les coûts de fonctionnement de la collectivité. Il y a des marges, donc je vous en prie, ne tombez pas dans la facilité consistant à augmenter les impôts.

**Mme LOZANO.-** Le Débat d'Orientation Budgétaire, comme nous l'avons déjà souligné, est le préalable au budget prévisionnel que nous voterons prochainement, en décembre. Concernant l'exposé que vient de nous faire Florent GUITTON, nous voudrions tout d'abord souligner l'effort de présentation qui a été fait et remercier aussi le personnel pour son travail.

Concernant la première partie de l'exposé sur le bilan 2014, je dirais plutôt qu'il s'agit du bilan du mandat précédent, mais finalement, c'est un peu normal car nous ne sommes élus que depuis le mois de mars, il n'y a pas eu vraiment de temps pour monter de nouveaux projets et c'est dans la continuité de ce qui avait été fait, mis à part les TAP, qui ont été mis en place en septembre. Je ne m'étendrai pas là-dessus.

Ce qui nous intéresse, ce sont les orientations budgétaires pour 2015. Ce débat est finalement l'occasion de débattre de nos orientations politiques, des objectifs de la commune, et de les mettre en parallèle avec des actions, des investissements et des modes de fonctionnement.

Vous avez insisté sur les baisses des dotations et c'est une réalité, mais nous devons, hélas, faire avec. Nous devons aussi avoir à l'esprit la situation actuelle des Français et, par voie de conséquence, la situation des Aubiérais. Nous rappellerons ici que le chômage touche 10,2 % de la population active. Ce sont les chiffres de septembre 2014. Nous rappellerons aussi qu'environ 8,5 millions de personnes vivent en dessous du seuil de pauvreté en France et ceux qui en souffrent sont de plus en plus démunis, selon les statistiques publiées dernièrement.

Aubière n'échappe pas à cette réalité : baisse des dotations, augmentation du chômage, de la pauvreté. Le tableau est bien morose, mais hélas, nous ne faisons que répéter ce qui a été énoncé depuis de nombreuses années. Nous avons déjà ce même discours sous l'ancien mandat.

Ce que l'on peut regretter, c'est qu'il n'y ait eu aucune anticipation. Pourtant, en 2012, le groupe Socialistes et Apparentés, auquel j'appartenais, disait déjà : « Nous soutenons

globalement les orientations politiques engagées depuis 2008 et l'action quotidienne du personnel municipal, mais nous ne votons pas la confiance au Maire parce qu'il ne change pas ses méthodes critiquables et qu'il ne donne pas de garantie sur la poursuite de ces orientations. Nous votons donc l'abstention sur ce budget. » Cette annonce restait sans effet et je crains, hélas, que depuis, les choses n'aient guère changé. Nous émettons des objections, des réserves, mais dans quelle mesure sommes-nous entendus ?

Nous tous, qui étions sous l'ancien mandat, portons notre part de responsabilités dans la situation actuelle. Le groupe auquel j'appartenais aurait dû avoir une position plus ferme : nous aurions dû nous opposer au budget qui nous était proposé. Nous ne l'avons pas fait pour des raisons purement politiques, pour ne pas voter contre l'autre composante de la gauche de l'époque et ainsi, nous avons laissé faire, de même que l'équipe du précédent mandat n'a pas su voir venir la baisse de la population et ses conséquences au niveau budgétaire. Pourtant, avec l'analyse des besoins sociaux, nous avons bien constaté cette baisse de population : 10 084 habitants en 2007, 9 977 en 2008, 9 620 en 2010, 9 475 en 2011 et il faudra encore attendre de nombreuses années et beaucoup d'efforts – je pense – pour inverser la courbe.

Lors de la présentation des ABS (Analyses de Besoins Sociaux), en 2008, nous avons noté que compte tenu du vieillissement de la population, il faudrait 100 logements nouveaux par an pour conserver la population à un niveau constant. Là encore, nous avons notre part de responsabilités. Certes, la baisse des dotations est lourde pour la commune, mais nous n'avons rien su anticiper. Nous avons continué à dépenser l'argent public comme si de rien n'était. Nous n'avons pas cherché à faire des choix, à mettre des priorités, à reporter certains investissements. Nous sommes là, maintenant, à gratter chaque ligne de trésorerie, à envisager de limiter les subventions aux associations, alors qu'elles ont un rôle primordial au niveau du lien social.

Alors que faire ? En premier lieu, regarder avec lucidité le passé et ne pas commettre à nouveau les mêmes erreurs, tenter d'anticiper. Il en va de notre responsabilité pour nos concitoyens et pour les générations futures. Quelle dette allons-nous laisser à nos enfants ?

Vous nous proposez de rechercher de nouvelles ressources : l'augmentation, la création de taxes, l'augmentation de la fiscalité locale. Autant vous dire que cette piste ne nous plaît pas du tout. Les taux que vous nous avez annoncés en Commission Finance – il me semble avoir retenu 9 % – me paraissent effarants et en aucun cas nous ne soutiendrons de telles mesures.

Nous sommes contre de telles augmentations non pas par dogmatisme mais parce que les augmentations de taxes touchent toujours plus brutalement les plus faibles, parce que les conditions de vie deviennent de plus en plus difficiles et que les taxes d'habitation et foncière ne touchent pas seulement les personnes fortunées. Il y a, parmi les propriétaires, bon nombre de personnes âgées, avec de petites retraites, et qui ont du mal à faire face à ces taxes. Ces mesures vont à l'encontre de l'objectif social énoncé et elles vont à l'encontre du soutien aux plus faibles.

Nous soutenons votre volonté affichée de maintenir des services publics de qualité et ouverts à tous et, parce que nos propos ont parfois été interprétés et déformés, nous redisons ici que l'action autour de la petite enfance, avec le Pôle Petite Enfance et les Loupiots, l'action autour de la jeunesse avec ses différentes associations, l'action sociale, tout ceci doit être préservé coûte que coûte. Ce sont des objectifs sur lesquels nous ne devons pas tergiverser.

Vous nous parlez aussi de recherche de personnels, de nouvelles subventions. Effectivement, il faut s'y atteler, et vite, car je pense que vous ne serez pas les seuls et les dotations baissent partout, pour toutes les collectivités territoriales.

Enfin et surtout, il y a la recherche d'économies. Vous nous avez dit avoir travaillé et beaucoup travaillé, suivi ligne par ligne pour trouver des économies. Vous avez déjà pris des décisions de réduction des dépenses, notamment au niveau des associations. Sur le document remis, vous nous annoncez 114 000 € d'économies sur les dépenses à caractère général. Vous nous donnerez un peu plus de détails chiffrés sur les différents postes où portent ces économies. Cet objectif de baisse des dépenses nous semble effectivement aller dans le bon sens et nous y avons réfléchi car c'est bien là le but du débat : critiquer et proposer.

Ainsi, nous avons un certain nombre de propositions à vous faire. Ce ne sont que des pistes de réflexion, mais elles se veulent constructives :

- Comme nous l'avons souligné, travailler sur le poste téléphonie. Dans toutes les entreprises qui veulent faire des économies actuellement, c'est par là que l'on commence. Il y a actuellement des possibilités de renégocier les contrats à la baisse ;
- Faire le point sur les économies d'énergie, le chauffage, l'électricité, l'eau. Même si, comme Jean-Yves MANIEL nous le disait lors de la dernière commission, il n'y a pas beaucoup d'économies à faire sur certains de ces postes, il faut les faire. Vous en êtes à un point où il n'y a pas de petites économies ;
- Étudier la faisabilité de l'extinction de l'éclairage public, en tenant compte bien sûr de l'impact financier, des craintes de certaines personnes mais aussi de l'impact environnemental ;
- Au niveau des fournitures, vous avez déjà fait des efforts, par exemple en nous produisant des documents recto-verso. Maintenant, je vous propose de supprimer la couleur sur les documents à chaque fois que ce n'est pas indispensable pour la compréhension des documents. Le coût d'une photocopie couleur est d'environ 8 à 10 fois le prix d'une copie en noir et blanc, sans compter la toxicité des encres couleur ;
- Je vous propose aussi de réfléchir à la suppression du cheval dans la ville. Vous nous aviez annoncé 7 500 € pour six semaines ;
- Pourquoi ne pas revoir à la baisse les manifestations festives, en particulier celles liées au jumelage ? Baisse de budget ne veut pas dire moins s'amuser, moins profiter de la fête ;
- Nous pensons également qu'il faut reprendre l'étude sur le Musée de la Vigne et du Vin. C'est un véritable gouffre financier. Pourquoi ne pas le louer occasionnellement ou régulièrement pour des conférences ou autres manifestations et, ainsi, atténuer les frais de fonctionnement ?
- Vous y avez plus ou moins fait allusion, mais il y a aussi la mutualisation : mutualisation du matériel et des moyens, peut-être la location de matériels au lieu de l'achat, l'achat de matériels d'occasion, la dématérialisation à chaque fois que c'est possible, par l'envoi de documents par Internet. À ce propos, je voudrais savoir si, au niveau des services, la dématérialisation avec la préfecture fonctionne vraiment maintenant parce que je me souviens qu'on avait eu pas mal de soucis ;
- Je voudrais surtout qu'on puisse ouvrir les cercles de réflexion, travailler avec les partenaires pour trouver des pistes. Je prendrai pour exemple la réunion avec les associations qui a eu lieu samedi dernier, où des solutions ont été envisagées pour

organiser le forum des associations pratiquement sans frais financiers et où l'idée de la mutualisation au niveau des associations a – je pense – un peu avancé.

Ce ne sont là que des idées, quelques pistes à travailler, à creuser. Il y en a certainement d'autres.

Je voudrais redire que la situation financière actuelle de la commune nous attriste, non pas pour nous mais pour l'ensemble de la population aubiéroise et surtout pour les plus démunis. Il faut être conscient qu'il va falloir faire des choix. Notre position est claire : le béton, le goudron, cela peut attendre ; le social, non.

**M. SALDO.-** J'aurai besoin de deux précisions concernant la recherche de nouvelles recettes. Dans le document qui nous a été remis, on dit « revaloriser les tarifs municipaux ». Nous voudrions savoir quels tarifs et quelles revalorisations ? Pour « créer et revaloriser des nouvelles taxes », *idem* ; quelles taxes seraient à créer et quelles taxes seraient à revaloriser ?

J'ai une dernière piste. Je ne sais pas si c'est possible, mais peut-être qu'un banquier pourra me répondre. Pourquoi ne peut-on pas renégocier nos emprunts ? Compte tenu des taux que l'on connaît actuellement, ce serait peut-être une piste d'économies à travailler. Merci.

**M. GUITTON.-** Merci pour vos interventions.

Je répondrai à Sylvain CASILDAS en lui rappelant que le contexte national est complexe, qu'il est difficile, mais c'est aussi le résultat d'une histoire de 10 ans et d'une gestion qu'il n'est pas possible d'ignorer aujourd'hui et qu'il faut rappeler. Entre 2002 et 2012 : augmentation du nombre de chômeurs (plus d'un million), perte de 750 000 emplois industriels (75 000 par an), augmentation de la charge annuelle de la dette de près de 50 Md€, augmentation de l'endettement public qui est passé de 900 M€ à 1,8 Md€. C'est aussi la réalité nationale. C'est le bilan de 10 années de gestion de gouvernements que vous soutenez ou que vous avez soutenus.

Il faut aussi rappeler d'autres chiffres, ceux du quinquennat 2007-2012, cinq ans pendant lesquels les déficits publics ont toujours été au-dessus de 5 % du Produit Intérieur Brut. La dette publique a augmenté de 600 Md€ et elle est passée de 68 à 90 % du Produit Intérieur Brut. Les prélèvements obligatoires sont passés de 43 à 45 % du Produit Intérieur Brut.

En matière budgétaire, le gouvernement FILLON a laissé une situation des finances publiques dramatique et cela aurait dû vous amener à un peu plus de modestie dans votre critique, Monsieur CASILDAS, dans le propos préliminaire à votre intervention. Qu'on ne vienne pas nous dire que tout est uniquement de la faute de la crise car, comme la Cour des Comptes l'avait dit en 2011, 75 % du déficit de l'État était lié aux politiques et choix gouvernementaux (la loi TEPA, le bouclier fiscal) et 25 % à la crise.

Pour apurer ces comptes, assainir la situation de nos finances publiques et financer d'autres priorités, il faut faire des efforts, des économies pour réduire les déficits et la dette. Cela passe, entre autres, par une diminution des dotations aux collectivités. Quelqu'un l'a relevé tout à l'heure, c'est un fait, c'est comme cela, Aubière n'y échappe pas et j'avais déjà utilisé ce terme « n'y échappe pas » lors du budget que nous avons voté au mois d'avril.

Cela étant dit, tout comme vous, tout comme nous tous ici, nous sommes élus et nous assumons. Je tiens à vous le dire droit dans les yeux : quand on est élu, on assume. Il n'y a pas à tergiverser sur cette notion et votre phrase était, me semble-t-il, de trop. Nous assumons parce que nous avons voulu nous impliquer dans une dynamique collective, qu'elle soit majoritaire ou qu'elle soit de l'opposition. Nous assumons parce que nous avons des priorités à assumer, des



choix politiques. Nous assumons tout simplement parce que nous sommes citoyens avant d'être élus.

Je n'ai pas voulu attendrir l'assemblée, Monsieur CASILDAS. C'est simplement la réalité des choses. Je tenais quand même à vous le dire.

Effectivement, Pont-du-Château n'est pas inscrit dans le tableau. J'aurais aussi pu prendre Aulnat, Nohanent, Ceyrat. Si vous voulez d'autres villes, je peux les citer, il y en a 21 dans l'agglomération. J'ai pris des communes que nous considérons comme étant dans la même strate et dans la même catégorie que nous. On peut toujours ajouter quelque chose sur un tableau. J'essayerai de prendre Pont-du-Château la prochaine fois. Cela vous fera sourire et peut-être plaisir.

En tout cas, ne dites pas, s'il vous plaît, qu'avec ce tableau, on n'a pas appris grand-chose parce que c'est faux. À mon sens, il y avait beaucoup d'informations pour avoir une visibilité sur notre commune et, en même temps, pouvoir se comparer avec d'autres villes de taille comparable et, en tout cas, de strates différentes, comme vous l'avez vu tout à l'heure. C'est important parce que nous ne vivons pas reclus, dans une bulle, comme je le disais lors du dernier budget ; nous vivons dans une agglomération, nous sommes entourés d'autres communes

Je vais essayer de répondre à vos questions. Vous dites : « Avec un chiffre de 50 000 € pour les études et avec un chiffre de 250 000 € pour l'investissement, on ne fait rien, cela ne sert à rien. » Il y a beaucoup de négation dans vos propos. Cela me fait sourire parce que si la commune n'est pas prête à mettre de l'argent sur des études, comment voulez-vous qu'après, nous fassions des investissements ? Vous savez, tout comme moi, qu'on fait d'abord des études, des projets. Notre collègue Vincent SOULIGNAC répondra sur ce sujet.

Par exemple, lors du dernier mandat, nous avons inauguré le Pôle Petite Enfance. Dès que nous sommes arrivés à la mairie, donc depuis 2008-2009, nous n'avons eu de cesse de travailler sur ce dossier qui a mis tout le mandat pour sortir de terre. Effectivement, les études sont importantes. Cela dit, je vous rassure, je ne me coucherai pas le soir en lisant l'étude, même pour 50 000 €. En revanche, je veux bien vous les communiquer pour que vous puissiez me dire si vous êtes d'accord sur le principe.

Quand vous dites qu'on ne fait rien avec 250 000 €, je ne suis pas d'accord pour la simple et bonne raison que vous ne retenez qu'une seule ligne. C'est facile. On dirait que ce tableau vous plaît par rapport à l'autre. Vous prenez 250, mais prenez également les 450 et les 180. Je vous laisse faire l'addition. Effectivement, c'est beaucoup moins qu'avant, sauf que sur les années 2011, 2012 et 2013, nous avons atteint le chiffre de 5 M€. Nous avons fait beaucoup d'efforts. Aujourd'hui, nous ne sommes pas sur le même rythme pour différentes raisons et je l'ai souligné tout à l'heure. Nous verrons si nous pouvons aller sur des chiffres allant jusqu'à 2,5 M€, 3 M€, 4 M€ peut-être. Aujourd'hui, je préfère être prudent et montrer ce *slide* et ces chiffres entre 1,2 et 1,5 M€. Je laisserai Vincent SOULIGNAC compléter mes propos tout à l'heure.

Vous dites « beaucoup de possibilités pour diminuer les coûts de fonctionnement ». Effectivement. Chacun d'entre nous ici – moi en particulier, Yann GUILLEVIC, ainsi que Sandrine ARMAND et Mathieu COHENDY – a épluché ligne par ligne – c'est une réalité – le budget pour voir là où nous pouvions, comme l'a dit Nicole LOZANO tout à l'heure, faire des économies, des petites, des grandes ou des moyennes.

Encore une fois, ne dites pas que nous tombons dans la facilité – j'y viendrai tout à l'heure – de la possible hausse des impôts parce que nous n'aurions pas assez diminué nos dépenses de

fonctionnement. C'est faux et c'est indiqué dans le document que vous avez sous les yeux.

La première chose que nous avons voulu faire, que nous avons faite et que nous vous présenterons sur le budget – vous avez un chiffre qui est noté – est que nous vous proposons une diminution des charges à caractère général de 114 000 €. Ce chiffre peut être encore retravaillé. Je me tournais tout à l'heure vers le responsable des finances. Ce chiffre va effectivement être amélioré à la hausse parce que sur différentes lignes, comme fêtes et cérémonies, contentieux, fournitures diverses, notamment administratives, publications, mais aussi renégociation des marchés de gaz et de téléphonie, nous avons fait et nous allons faire des efforts. Comme je l'ai dit tout à l'heure, il y a une renégociation du marché de la téléphonie, sur lequel nous allons essayer de gagner de l'argent, mais cela ne se fait pas d'un tour de main ou en claquant des doigts. Il faut aussi prendre le temps de regarder ce que l'on peut faire, tout en conservant notre masse salariale, qui est constante aujourd'hui et qui augmente d'année en année par rapport aux services rendus à la population, en lien avec le périmètre des services publics que nous avons mis en place depuis 2008 et ce qui a été mis en place avant.

Je ne tombe donc pas dans la facilité sur l'augmentation de la hausse des impôts. J'aimerais simplement que vous ayez à l'esprit que la diminution des dotations de l'État correspond à 5 à 6 % d'impôts en plus sur la commune d'Aubière. C'est comme si on augmentait entre 5 et 6 % les impôts pour avoir la même somme qu'il nous manque depuis l'an dernier. Les 110 000 € d'intervention sur les temps d'activités périscolaires correspondent à 2,6 % d'augmentation des taux communaux.

Si on fait le total de l'ensemble des diminutions des dotations de l'État, dans un premier temps, et de l'augmentation des charges imposées, nous arrivons à un taux potentiel d'augmentation des impôts, de façon à éliminer cet effet ciseau, entre 9 et 10 %. Donc je ne tombe pas dans la facilité pour dire que l'État nous doit tant, que l'État nous demande d'intervenir sur tels et tels champs d'action en dépenses supplémentaires, donc nous augmentons de tant. Ce n'est pas le bon discours, ce n'est pas le discours collectif du groupe de la majorité.

Nous sommes surtout dans la recherche, comme c'est annoncé et écrit dans le document que vous avez sous les yeux, d'une baisse des dépenses, d'une volonté de maintenir des services publics de qualité ouverts à tous et la recherche de nouvelles recettes. Je le dis parce que visiblement, vous ne l'avez pas lu.

Depuis quatre ans, nous n'avons augmenté ni les tarifs communaux, ni les impôts. Nous pouvons nous en réjouir, sauf qu'aujourd'hui, nous nous rendons compte que si nous voulons maintenir le périmètre des services publics sur notre commune, si nous prenons en compte le contexte local que je viens de décrire, nous serons obligatoirement tenus d'augmenter la taxe d'habitation et la taxe foncière.

Le chiffre que vous avez cité, Madame LOZANO, était dans le cadre d'une commission de travail à laquelle vous avez assisté. Il était effectivement de 9 %. Cela aurait pu être 8, ou 9,5, ou 10 %. C'était un chiffre pour essayer d'arriver à boucler un budget car – je vous le redis – un budget communal doit être voté à l'équilibre.

Nous travaillons collectivement à ce que ce chiffre ne soit pas de 9 mais qu'il soit moindre de façon à ne pas faire peser trop lourdement une augmentation des taxes d'habitation et des taxes foncières sur les Aubiérais, toutes populations confondues, comme vous l'avez rappelé. Notre souci constant de préserver les équilibres au niveau des populations est réel et manifeste au niveau de la majorité. Je vois qu'il l'est aussi pour vous et je vous en remercie.

Sachez également qu'il y a des mécanismes d'exonération, notamment sur la taxe d'habitation, en fonction des revenus, de la composition de la famille, de l'abattement communal que nous avons voté en 2009. En fonction de ce contexte familial, les familles ne payent pas la même somme, voire même, pour certaines – et j'espère le plus possible – elles sont exonérées.

Ensuite, vous parlez d'anticipation. Pour avoir discuté avec mon collègue Laurent GILLIET, on peut éventuellement nous faire le procès de ne pas avoir anticipé ce que nous voyons aujourd'hui, mais qui aurait prédit une baisse aussi drastique, aussi importante de nos dotations, par exemple ? Je ne vous redis pas : « Telle dotation est égale à tel montant d'impôt. » Qui aurait prédit la mise en place des TAP, qui nous coûtent aujourd'hui 110 000 € ? Personne. J'entends l'argumentation que nous aurions pu anticiper. Nous essayons aujourd'hui de construire un budget qui soit le moins dur, le moins pénible vis-à-vis de la population sur différents items.

En revanche, je ne peux pas vous laisser dire que nous limitons les subventions ou même – il me semble l'avoir entendu – que nous les diminuons. J'ai bien noté – il faut peut-être le remettre parce que vous ne l'avez peut-être pas vu ou lu – « maintien des subventions aux associations et au Centre Communal d'Action Sociale », c'est-à-dire que nous maintenons la même subvention que lors du budget 2014, à savoir 540 000 € pour le CCAS, si on prend ce chiffre.

Pour répondre à Nicole LOZANO, la recherche de partenariats est effectivement notre souhait principal. D'ailleurs, pour la petite anecdote, un stagiaire a travaillé au niveau des services municipaux et il nous a concocté un tableau sur l'ensemble des subventions auxquelles la commune peut prétendre. Tous les services devront désormais, avant chaque projet, regarder à quelles subventions, à quels partenariats nous pouvons prétendre sur tel et tel projet, que celui-ci soit en fonctionnement ou en investissement, avant d'engager des dépenses. C'est une volonté de notre part d'avoir un maximum de partenariats, qu'ils soient humains ou financiers.

Vous avez dit qu'il y a une diminution des dépenses sur les associations. Non, il n'y a pas de diminution sur les dépenses aux associations, ou alors il faut que vous précisiez vos propos à la fin de mon intervention. Je vous répondrai parce que je pense savoir à quoi vous faites allusion.

Sur les fournitures administratives, vos pistes sont intéressantes. Pour la téléphonie, c'est fait, à moins qu'on enlève tous les téléphones de la mairie pour avoir un chiffre à 0.

Vous parlez de faire le point sur les économies d'énergie. Vous avez été, avec moi notamment et l'ensemble des collègues élus lors du dernier mandat, favorables à une enveloppe en investissements supplémentaires concernant les rénovations et l'extension du complexe sportif Paul Bourzac et Gidon. Il ne faut pas l'oublier. Nous avons fait plus, avec plus d'argent, pour avoir des économies d'énergie. Aujourd'hui, nous n'avons pas encore l'impact sur les factures que nous recevons. Nous l'aurons et nous pourrions revenir dessus. Je voulais quand même dire que concernant les économies d'énergie, aussi bien sur le dernier mandat que sur celui qui est en cours, grâce à la délégation de Jean-Yves MANIEL avec Vincent SOULIGNAC sur les services techniques, nous avons à cœur cette thématique d'économie d'énergie.

Sur l'extension de l'éclairage public, je laisserai la parole à Jean-Yves MANIEL, qui voudra bien répondre.

Sur la suppression du cheval, c'est fait. Il n'y aura malheureusement pas de cheval. Beaucoup nous disent qu'il était intéressant d'avoir un cheval dans la ville pour le lien social qu'il pouvait y avoir avec cet animal. Il n'y aura pas de cheval dans la ville à Aubière en 2015.

Sur les fournitures administratives, cela a été abordé avec les services et l'ensemble du

groupe majoritaire pour diminuer à la baisse nos fournitures administratives sur différents items.

Sur les manifestations festives, je laisserai la parole à Éric CROUZET pour répondre.

Sur la mutualisation des matériels et des moyens, nous pouvons effectivement en parler. Après, au quotidien, il est très compliqué de mutualiser certains matériels, mais nous sommes aussi dans cette démarche, bien évidemment.

Vous avez dit : « Ma position est claire : le béton, le goudron, cela peut attendre ; le social, non. » En gros, vous préférez avoir des nids-de-poule plutôt que de ne plus avoir de social. Je pense que l'ensemble de la majorité partage ce que vous avez dit, même si notre volonté est de ne pas voir Aubière comme un champ de ruines. Ce ne sera pas le cas et investir sur nos voiries est aussi important.

Je réponds sur : « « Quels tarifs, quelles revalorisations et quelles taxes à créer ? » Quels tarifs et quelles revalorisations ? Tous les tarifs municipaux seront revalorisés parce qu'ils ne l'ont pas été depuis plusieurs années. C'est peut-être aussi une erreur de notre part de ne pas l'avoir fait, tout du moins au niveau de l'inflation, et ce sera fait de manière raisonnable.

Vous parlez de taxes à créer. Nous avons effectivement pensé à la taxe sur les plus-values foncières. Nous en avons discuté la dernière fois, en Commission Finance. Nous en discuterons en Commission Finance pour voir les tenants et les aboutissants de cette taxe sur les plus-values mobilières.

Il me semble avoir fait le tour de pas mal de choses. Je laisse mes collègues répondre parce que, comme je le leur ai dit – mais je le redis devant tout le monde – vous m'interpellez, et c'est très bien, mais ce DOB, ce futur budget qui sera voté dans quelques semaines n'est pas l'affaire du seul adjoint aux finances ou du Maire ; c'est l'affaire de tous, de tous les élus qui composent aujourd'hui l'assemblée municipale, avec plus particulièrement une pensée pour mes collègues de la majorité bien évidemment, avec lesquels nous avons travaillé de nombreuses heures sur cette thématique et sur ce dossier.

Sur l'emprunt – et j'en terminerai par là – nous sommes en contact pour renégocier certains emprunts, mais il s'avère que pour différentes raisons – que je pourrai expliquer en Commission Finance, si vous le voulez bien – Aubière n'aurait pas forcément à gagner à renégocier certains prêts. Il n'y a pas d'emprunt toxique.

Je laisse la parole à qui veut la prendre.

**M. SOULIGNAC.**- Merci. Je voulais réagir sur beaucoup de questions qui intéressent plus particulièrement l'urbanisme et les déplacements, donc la question des investissements.

Je voulais déjà dire que l'investissement n'est pas une fin en soi. C'est une approche qu'on peut avoir, mais qui est une approche trop comptable et qui n'est pas une approche correspondant à des besoins. Partons donc des besoins et regardons les investissements, et non l'inverse. C'est comme cela qu'on ne construit pas une approche comptable mais une approche par rapport aux besoins des usagers.

Quels sont les besoins en investissements ? Ils sont de trois ordres : par rapport aux bâtiments communaux, par rapport à la voirie et par rapport aux moyens que nous donnons à nos agents pour fonctionner, pour travailler, pour toutes leurs activités en régie.

Par rapport aux logements, par rapport à tout ce qui est bâtiments, nous pouvons dire qu'il y a eu un volume d'investissements très important lors du précédent mandat. J'en veux pour

preuve les travaux au Gidon, à l'école Vercingétorix et à Beudonnat – cela se poursuit aussi en début de mandat – au complexe Bourzac – cela se poursuit aussi en début de mandat – et sur la salle partagée. Par ailleurs, il y a des choses qui avaient été faites précédemment, comme la mairie. Nous pouvons donc dire que nous avons un niveau en termes d'investissements sur les bâtiments qui a été très fort lors des précédentes années et pour lequel il n'y a évidemment pas lieu de renouveler un niveau de l'investissement équivalent. C'est le premier point.

Le deuxième point est de garantir – et nous y veillerons – que les agents puissent travailler dans de bonnes conditions puisque quand ils travaillent en régie, il faut qu'ils aient les moyens en fournitures pour agir. Nous y serons vigilants. Ce sont autant de travaux que nous ne sommes pas obligés de passer par des marchés.

Par rapport aux voiries, je partage votre interrogation. 250 000 €, ce n'est pas rien. On ne peut pas dire qu'on ne fait rien avec 250 000 €. Je ne sais pas comment vous fonctionnez, sur quels marchés vous pouvez travailler, mais ce sont quand même des sommes conséquentes qui permettent de renouveler des voiries. J'aurais bien pris les 276 000 € que nous prend l'État, soit par une diminution des dotations, soit par une augmentation des prestations qu'il nous demande.

Cela dit, nous avons un objectif, une priorité, une stratégie par rapport à la voirie, à savoir l'application du Plan Local de Déplacements. C'est l'investissement dans la sécurité. Il me semble que c'est une priorité, plutôt que d'avoir une belle voirie, un billard, même si c'est important. Cela dit, il est encore plus important de bien réfléchir aux investissements pour réduire l'insécurité dans notre commune. Elle existe, elle est réelle, elle est quand même de 30 accidents corporels par an. On peut l'évaluer. Bien évidemment, ce n'est pas lié qu'aux investissements communaux ; c'est lié aussi malheureusement à des comportements complètement déplacés de certains conducteurs. Cela dit, nous essaierons de faire tout ce que nous pourrons en termes d'investissements, même si nous savons que cela ne pourra jamais garantir zéro accident. Là aussi, on parle d'accidents corporels, mais cela a aussi des conséquences financières très lourdes.

Par rapport à la voirie, il ne faut pas trop s'inquiéter à propos des nids-de-poule. Il y a quand même moyen de les traiter, même si on ne refait pas l'ensemble de la voirie.

Par ailleurs, sur l'investissement, cela peut aussi être en trompe-l'œil. Quand on regarde Malmouche, si nous trouvons des pistes d'économies – et nous y travaillons activement avec Alain CHASSAIGNE, avec tous ceux qui sont à la SAIEM – nous allons diminuer le déficit, donc si nous diminuons le déficit, est-ce que nous diminuons l'investissement pour autant ? Si nous vendons des terrains supplémentaires, cela va diminuer le déficit public, mais cela va bien, par ailleurs, augmenter l'investissement privé, qu'il soit fait par des opérateurs sociaux ou par des opérateurs purement privés. Cela dit, il faut aussi pouvoir analyser l'investissement au regard de ce que nous permettons en termes d'investissements privés sur la commune. L'investissement n'est pas uniquement public. En revanche, la collectivité a beaucoup à faire pour faciliter des investissements privés.

S'il faut revenir sur l'histoire des études, je m'inquiéterais plus sur le chiffre des 6 000 ou 7 000 € que sur le chiffre des 50 000 €. Tout dépend ce qu'on met dans ces chiffres. À la limite, ils n'auraient pas dû être affichés. Une étude, si on comprend la maîtrise d'œuvre, représente environ 10 % des investissements. Cela ne me choque pas. En revanche, à 6 000 ou 7 000 €, je ne pense pas que le chiffre soit correct.

Voilà ce que je voulais dire.

**Mme FORTE.-** Bonsoir. Je vais essayer de me relire parce que j'ai pris plein de notes. Il

faudra peut-être que Florent m'aide.

Je sais bien, Monsieur CASILDAS, que vous n'aimez pas trop faire de politique. C'est bien dommage parce que la politique consiste à s'intéresser à la vie de la cité, donc aux citoyens, aux Aubiérais. C'est à ce titre que je souhaite m'exprimer ce soir. Je m'exprime bien sûr en tant qu'élue communiste faisant partie intégrante de cette majorité, comme vous le savez.

Je souhaite m'exprimer notamment sur la taxe d'habitation puisque l'augmentation des impôts locaux est le sujet qui fâche. Je rejoins Nicole LOZANO. Cela m'arrive et je la rejoins aussi sur d'autres points, notamment sur celui qu'elle a évoqué tout à l'heure concernant le fait que ce sont les familles les plus faibles qui sont les plus pénalisées par les impôts. Pourquoi ? Face à la baisse des dotations qui nous est imposée, ces impôts sont malheureusement un des leviers qui permettent aux communes d'assurer les missions de proximité et de maintenir les services publics à un bon niveau.

Je voudrais dire, pour parler de cette taxe d'habitation, qu'elle reste un impôt archaïque et injuste ; archaïque parce que c'est un impôt qui est basé sur la valeur locative de nos logements et qui n'a pas été révisé depuis 1970. Je suppose que je ne vous apprends rien. C'est un impôt qui est très injuste car, que vous ayez 1 000 € de revenus mensuels ou que vous ayez 10 fois plus, vous pouvez payer la même taxe d'habitation, pour peu que les deux logements possèdent la même caractéristique, comme la superficie.

Je voudrais finir avec une petite note d'humour. J'ai bien dit à Florent qu'il n'y avait rien de méchant là-dedans. Puisque vous êtes intervenus sur le gouvernement actuel, je pense effectivement que le gouvernement et M. HOLLANDE ne prennent pas le bon chemin pour sortir le pays de cette situation, mais je voudrais quand même rappeler que si nous en sommes là aujourd'hui, le gouvernement précédent n'y est pas pour rien, loin de là. Vous savez bien de quoi je parle, Monsieur CASILDAS. Cela dit, je ne désespère pas que le gouvernement actuel retrouve le bon chemin.

Je vous remercie.

**M. MANIEL.**- J'ai été interpellé par Nicole LOZANO sur deux sujets.

Le premier concerne les économies d'énergie. Depuis une dizaine d'années, des démarches allant dans le sens des économies d'énergie ont été engagées et beaucoup de choses ont été réalisées. Comme tu le dis, il n'y a pas de petites économies. Il est clair que nous irons jusqu'au bout de la démarche et que nous ferons en sorte de minimiser, d'optimiser et d'économiser autant que faire se peut.

Le second sujet concernait l'éclairage public. J'en ai parlé en commission, effectivement, mais tout le conseil et toute la population n'étaient pas présents. Sur l'extinction de l'éclairage public la nuit – je l'ai dit en commission et je le redis – tant que je n'aurai pas un chiffre qui tient la route en termes d'économies financières, nous ne nous lancerons pas là-dedans, tout simplement parce que nous n'allons pas éteindre pour faire plaisir à Pierre, Paul ou Jacques. Il faut que cela corresponde à de réelles économies. D'ailleurs, si on prend Beaumont, Romagnat, Gerzat – il y a une autre commune, mais je l'ai oubliée – ils ont fait machine arrière parce qu'on leur a expliqué, après qu'ils l'aient fait, que ce n'était pas un bon plan, qu'on ne gagnait pas tant que cela et qu'en plus, cela pouvait être dangereux.

Sur les économies d'énergie, nous allons arriver dans la période de Noël. Nous avons pris la décision, par exemple, de ne plus illuminer le bâtiment dans lequel nous sommes, en l'occurrence celui de la mairie. Nous allons essayer de faire des illuminations plus judicieuses – je

vois Valérie VESCHAMBRE dans le public – et d'éclairer d'autres sites mais à moindre coût. Toutes ces illuminations sont, en règle générale, des LED qui ne consomment pas beaucoup. Nous allons essayer de faire au mieux.

Cela dit, sois rassurée, Nicole, nous veillons au grain. Tant que Vincent SOULIGNAC, les services techniques et moi-même seront là, nous ne ferons pas n'importe quoi et je te promets que nous ferons attention, plus particulièrement dans mon cas, aux économies d'énergie.

**M. CROUZET.-** Bonsoir à tous.

Je voudrais simplement redire que l'enveloppe de subvention de fonctionnement pour les associations est maintenue exactement à la même somme que l'année dernière. L'aspect financier est une chose.

Je voudrais aussi rappeler qu'au-delà de la subvention que chaque association touche, il y a la mise à disposition croissante de personnel municipal, d'ailleurs à la demande des associations. Tout cela a aussi un coût et cela rentre dans la valorisation des associations. Au mois de février ou de mars, il va y avoir la mise à disposition d'un camion pour le transport de matériel par ces associations.

Merci pour les pistes de réflexion qu'on nous a données, comme le forum à coût zéro. Quoi qu'il arrive, c'est ce qui était prévu et entériné par le bureau municipal pour cette année. Après, sur les modalités pour l'organiser à coût zéro, lors de la réunion des associations, il est apparu une solution qui semble meilleure que celle que nous avons envisagée et tant mieux. C'est la raison pour laquelle nous créons ce comité local de la vie associative.

Il y a eu une autre suggestion de piste d'économies, sur le jumelage par exemple. Même si la situation financière au Luxembourg est plus florissante que la nôtre, ils sont aussi confrontés à des petits problèmes, donc d'un commun accord, nous avons décidé de supprimer les manifestations commémoratives du 35<sup>e</sup> anniversaire de notre jumelage cette année. C'est fait. Cela fait 30 000 € d'économies puisque quand 50 personnes viennent, il y a trois nuitées d'hôtel, neuf repas, etc. Je vous passe les détails.

Concernant le musée, une étude est en cours. Elle sera présentée à la prochaine réunion de la Commission Culture, Associations et Sports, qui sera entièrement consacrée au musée. Mme LOZANO nous a donné une piste pour rentabiliser, ou du moins limiter, le coût de fonctionnement de ce musée. Merci. Cette piste que vous nous avez donnée fait partie des sept ou huit pistes que nous avons déjà envisagées avec le service culturel.

Une dernière petite chose pour vous montrer comment on peut essayer de faire des économies sans diminuer le service public. Un autre domaine de compétence qui m'a été dévolu est la culture. Là aussi, nous avons fait un effort. L'enveloppe de la culture est légèrement en baisse. Je ne sais plus si c'est de 6 ou 7 %. La somme allouée à l'animation culturelle, c'est-à-dire à la programmation des spectacles, n'est absolument pas touchée. Ces économies concernent la communication, les taxes et les cotisations perçues. Cette année, nous avons aussi pris le parti de favoriser les artistes locaux, ce qui fait des frais de déplacement en moins. C'est là-dessus que portent les économies de la culture et pas sur le coût des cachets aux artistes.

Le dernier point, puisque cela a été évoqué deux ou trois fois malheureusement comme un *pensum*, concerne les TAP, qui sont maintenant des NAP (Nouvelles Activités Périscolaires). Certes, en fonctionnement, cela coûte 110 000 € à la commune, mais je pense que c'est aussi un très bel investissement sur l'avenir pour les enfants de la commune. À mon avis, ce n'est pas de l'argent dépensé sans raisonnement.

Je voudrais dire aussi que ces TAP font partie d'un plan d'ensemble. Nous avons parlé du contrat Enfance-Jeunesse. Le 2 décembre, avec les partenariats du Rectorat, de la jeunesse et des sports, ainsi que la direction des affaires culturelles, nous signerons le PEDT (Projet Éducatif De Territoire). Cela fait aussi partie d'une politique globale qui ressort des travaux des trois dernières années et qui va porter ses fruits à l'avenir.

**M. LE MAIRE.-** Merci. Y a-t-il d'autres interventions ?

**M. CASILDAS.-** Oui, quelques réponses par rapport à ce qui a été dit.

Tout d'abord, il faut bien que Florent GUITTON comprenne qu'il n'est pas visé personnellement. C'est sa fonction, c'est l'adjoint aux finances qui est attaqué, qui est pointé du doigt.

Après, sur les périodes de l'histoire où il a été fait ceci ou cela – et c'est valable aussi pour Montserrat FORTE – nous pourrions en discuter pendant des heures, nous ne tomberions jamais d'accord là-dessus. On pourrait aussi dire que jusqu'en 1980, les budgets de l'État étaient à l'équilibre. Cela ne nous aidera pas à boucler notre budget.

**Mme FORTE.-** (*Propos hors micro, non entendus*)

**M. CASILDAS.-** Il y a deux façons de faire de la politique : faire de la politique et faire de la politique politicienne. Ce sont deux choses différentes

**Mme FORTE.-** Parler des impôts locaux, c'est faire de la politique politicienne ?

**M. CASILDAS.-** Non. Vous parliez des citoyens et ce sont les citoyens qui payent les impôts, donc parler des impôts locaux, c'est s'intéresser aux citoyens.

Florent GUITTON a dit à un moment que les charges de personnel augmentaient et que, donc, le service aux Aubiérais augmentait. Ce n'est pas tout à fait vrai. Ce qui fait augmenter actuellement les charges de personnel, ce ne sont pas les embauches et plus de services, c'est le GVT (Glissement Vieillesse Technicité). C'est cela qui plombe les charges de personnel. On n'a pas plus de services aux Aubiérais. Ce GVT a fortement augmenté parce qu'il y a eu beaucoup d'embauches. Là aussi, mécaniquement, l'impact est beaucoup plus lourd que ce qu'il aurait pu être.

Pour répondre à Vincent SOULIGNAC, les chiffres restent des chiffres et il faut voir concrètement comment cela se traduit, je suis d'accord. Cela dit, il y a plein de normes qui se mettent en place. Je pense notamment aux ADAP, aux agendas d'accessibilité. Ce sont des charges qui vont être imposées et il faudra se mettre en conformité. Même si Aubière n'est pas trop mal lotie de ce point de vue, il y aura quand même des investissements à faire. Ce seront des investissements obligatoires qui vont se rajouter aux charges courantes que nous avons déjà sur nos bâtiments et qui vont venir grever un peu plus nos dépenses d'investissement.

Enfin, pour rebondir sur ce que vient de dire Éric CROUZET, effectivement, la suppression de la célébration du jumelage n'est pas une bonne nouvelle. J'aurais préféré qu'on fasse le jumelage. Cela a un coût très important, mais c'est une réduction qui va être ponctuelle. On va effectivement économiser 30 000 €, mais c'est un événement ponctuel, donc l'année prochaine, il faudra bien qu'on trouve quelque part ces 30 000 €.

Nous avons encore beaucoup d'inquiétudes sur ce budget. Je suis désolé, Florent, mais nous n'avons pas eu de réponses à nos questions, à savoir : de combien les tarifs vont-ils augmenter ? De combien les impôts vont-ils augmenter ? Tu as confirmé que tout allait être



revalorisé. Nous avons demandé en commission si nous pouvions avoir, peut-être pas toutes les tranches sur les tarifs de cantine, mais peut-être le plus bas, le plus haut et un tarif intermédiaire, pour savoir ce que ces augmentations allaient représenter. Nous ne l'avons pas et c'est bien dommage.

J'ai une question sur ce chiffre de 9 % qui nous a été présenté parce que je l'ai vu, Nicole LOZANO l'a vu et tous les membres de la commission l'ont vu. Effectivement, cela aurait pu être 7, cela aurait pu être 12, mais cela aurait aussi pu être 0. Qu'en est-il de ce chiffre ? Est-ce que c'était une sonde lancée comme cela pour voir nos réactions, pour voir si nous allions tomber de nos chaises en voyant une augmentation des impôts de 9 % ? J'aimerais bien que nous ayons une réponse là-dessus.

**Mme LOZANO.-** J'ai peut-être fait un raccourci dans mon intervention au niveau des associations, mais nous avons bien noté que les associations subissent une baisse avec la suppression des subventions sur projets et formations. On est bien d'accord que les subventions de fonctionnement restent à l'identique. En revanche, il y a la suppression des subventions sur projets et formations. C'était juste cela.

**M. CROUZET.-** Pour rassurer la population, sur les projets présentés, il n'y en avait qu'un seul qui avait le nom de projet et il va être reporté à plus tard.

Concernant les formations, il va y avoir des formations faites en interne à la mairie, en particulier pour les formations des bénévoles. Plutôt que chaque association envoie des gens se former à droite et à gauche, c'est nous-mêmes qui allons organiser ces formations, comme cela a déjà été le cas par le passé.

Puisque nous parlons des associations, j'ai oublié de dire tout à l'heure qu'il y a aussi la qualité des aménagements qui ont été faits. L'ensemble des installations sportives seront rénovées à 100 % au mois de juin. Là aussi, je pense que c'est un plus pour les associations.

**M. SOULIGNAC.-** Par rapport à tout ce qui est PMR, donc tout ce qui est accessibilité, il y a déjà un investissement de 100 000 € par an (50 000 € pour la voirie et 50 000 € pour les bâtiments) qui s'est fait depuis le dernier mandat et il est bien question de poursuivre dans cette voie malgré la réduction globale des investissements, en sachant que cela ne profite pas qu'à l'accessibilité, cela profite à tout le monde.

**M. CHASSAIGNE.-** Je voudrais apporter un simple témoignage sur les économies parce que tout à l'heure, on a dit que tout le monde dans la majorité avait travaillé sur ces questions d'économies. Il n'y a pas de petites économies, comme cela a été dit autour de la table. Un autre exemple concerne la revue municipale des Échos : au lieu d'en sortir six, nous en sortirons cinq. Cela représente *grosso modo* 3 000 €.

Comme j'ai le micro, j'en profite parce que je crois bien qu'au début de son intervention, Sylvain CASILDAS a dit : « Nous allons faire des propositions et nous discuterons des propositions. » J'ai peut-être mal entendu, mais je n'ai pas entendu beaucoup de propositions.

**M. CASILDAS.-** Je n'ai pas voulu redire ce qu'avait dit Nicole LOZANO. Sur la renégociation des marchés, c'est une évidence. Je suis un peu plus sceptique quand il est dit qu'on va faire des économies sur les contentieux. On ne sait pas à l'avance les contentieux auxquels la commune devra faire face.

**M. LE MAIRE.-** Le contentieux électoral a coûté cher, par exemple.

**M. CASILDAS.-** Il n'a rien coûté à la commune, qu'on soit bien d'accord là-dessus !

Ce n'est pas pour remettre sur le tapis un vieux serpent de mer – et ce que je vais dire n'est pas vicieux – mais on pourrait peut-être convenir d'une diminution de 5 % des indemnités des élus. Nous avons déjà eu un débat sur les augmentations. Je ne veux pas revenir là-dessus, ce n'est pas le sujet, mais symboliquement, si tout le monde doit faire un effort, je diminuerai d'autant plus facilement les indemnités de l'opposition que nous n'avons aucune indemnité. La proposition est donc encore plus facile à faire pour moi.

**M. MANIEL.-** Fais un don.

**M. CASILDAS.-** Je ne peux pas faire un don à la commune, mais ce serait bien volontiers. *A priori*, nous aurons un don qui augmentera de 9 %.

Il faudra peut-être faire preuve de pédagogie, ce qui n'est pas facile, mais il faudra peut-être faire quelque chose et je pense qu'ils seront prêts à le comprendre ; Florent GUITTON disait que le personnel des finances et tout le personnel étaient associés à ce travail. On peut aussi voir en travaillant sur les avancements, peut-être ne pas mettre tout le monde au maximum parce que cela n'aurait pas de sens – il faut aussi tenir compte des situations individuelles – mais plutôt que de passer à l'avancement de l'échelon minima, passer un intermédiaire pour ralentir tout cela.

Ce sont des propositions qui ne sont pas faciles. Cela demande beaucoup de pédagogie, j'en conviens. Cela dit, on sait aussi que ce sont des propositions sur lesquelles on peut dégager quelques marges. Je crois que les agents, tout comme nous, aiment leur collectivité et souhaitent qu'elle travaille correctement. Je pense qu'ils sont capables de consentir à ces efforts.

Ce sont des exemples parmi d'autres et je crois que nous aurons l'occasion, en commission, d'avancer un peu plus sur des propositions encore plus concrètes.

**M. GUITTON.-** En fait, on voit, Monsieur CASILDAS, que vous n'avez pas tant de propositions que cela. Vous faisiez mine de chercher dans les pages du document qui vous a été transmis dans le cadre du Conseil Municipal pour voir s'il n'y avait pas un coup de crayon et pour voir quelles propositions vous pouvez nous faire. Aujourd'hui, je n'arrive pas à voir votre implication au niveau de ce DOB et du futur budget dans le sens propositionnel.

**M. CASILDAS.-** Je suis beaucoup plus à l'aise que vous par rapport au budget parce que ce n'est pas moi qui dois faire le budget. Si une personne est mal à l'aise ici, ce n'est pas moi.

**M. GUITTON.-** Je ne suis pas du tout mal à l'aise. Si la vie d'Aubière, la vie de la cité et la position que vous occupez aujourd'hui, à savoir conseiller municipal de l'opposition, ne vous conviennent pas, vous pouvez aussi décider de laisser votre place au suivant sur la liste.

**M. CASILDAS.-** Je vous regarde faire avec beaucoup de plaisir.

**M. GUITTON.-** Je réitère le fait que vous n'avez aucune proposition, hormis le fait de critiquer parce que rien n'est sorti de votre bouche concernant des propositions concrètes et cohérentes, mis à part le simple fait de mettre à zéro.

J'ai une question à vous poser. Je sais que vous ne pourrez même pas me répondre, mais je la pose quand même. Mettre à zéro les futures taxes communales, très bien. Pour avoir fait l'exercice avec le responsable des finances, qui est derrière, quels services souhaitez-vous voir fermés, diminués ou autre ? Par rapport aux services en dépenses de fonctionnement que nous avons mis en place ou qui étaient déjà mis en place avant 2008, dites-moi quels services rendus à

la population vous voulez diminuer ?

**M. CASILDAS.-** Tout d'abord, je n'ai pas dit qu'il fallait mettre les taxes à zéro, j'ai dit qu'il ne fallait pas les augmenter. Les taxes dégagent actuellement un produit.

Après, vous assumez ce que vous avez fait avant. C'est clair. Je parlais du GVT. L'augmentation du GVT est liée à l'augmentation de la masse salariale. Vous allez nous proposer une stagnation des subventions. Il n'était peut-être pas nécessaire, l'année dernière, d'augmenter de 14 % les subventions du CCAS, par exemple. Cela aurait été faire preuve d'anticipation. Nous avons déjà été impactés l'année dernière par la baisse de DGF. Tout le monde savait que les baisses de DGF allaient augmenter. On aurait pu faire preuve d'anticipation dès le budget précédent.

**M. CHASSAIGNE.-** Comment ?

**M. CASILDAS.-** Il fallait déjà diminuer la voilure dès l'année dernière. On aurait pu le faire. On aurait pu renégocier tous ces marchés l'an dernier. On aurait déjà dégagé des marges.

**M. CHASSAIGNE.-** Il faut chiffrer tout cela.

**M. CASILDAS.-** Je suis d'accord. Nous demandons combien et nous n'avons pas la réponse. Je veux qu'on chiffre, je suis d'accord. Il faut que nous ayons les chiffres. Pour l'instant, nous n'en avons aucun. Nous les avons demandés en commission, mais nous ne les avons pas eus.

**M. CHASSAIGNE.-** Chiffrez-le !

**M. CASILDAS.-** Il y a des services qui font un excellent travail, qui sont tout à fait capables de faire le chiffrage.

**M. CHASSAIGNE.-** Donnez-nous les éléments !

**M. CASILDAS.-** Quels éléments avons-nous, Alain ? Tu sais très bien que les éléments que nous avons sont ceux que vous nous donnez ! Entre ce que vous nous donnez ici et ce que vous avez présenté en commission, il manque la moitié des choses ! Le chiffre de 9 % présenté en commission n'est pas là !

**M. CHASSAIGNE.-** Donnez-nous très clairement les éléments, énumérez-les, et derrière, les services qui sont compétents pourront les chiffrer ! Il faut les énumérer très clairement !

**M. CASILDAS.-** Tu étais en commission, tout comme Didier SALDO, Nicole LOZANO, Jean-Yves MANIEL et Claude AIGUESPARSES. Nous avons demandé un exemple sur l'augmentation des tarifs de cantine. Ne dis pas le contraire !

**M. CHASSAIGNE.-** Ce sont des données. Il y en aura encore, nous pouvons encore en apporter. Là, je parle de propositions, je parle d'énumération très claire de propositions sur des données, sur une durée. À partir de là, les services sauront le chiffrer. Venez en commission la prochaine fois avec ces éléments et nous pourrions travailler.

**M. CASILDAS.-** Nous ferons une demande officielle à l'adjoint aux finances, avec M. le Maire en copie. Nous demanderons plein d'éléments. Nous demanderons aussi la fiche DGF critère. J'espère que nous aurons tous ces éléments. Monsieur le Maire, nous ferons la demande.

**M. LE MAIRE.-** Nous répondrons à votre demande. Florent, un dernier mot ? Après, je conclurai sur ce débat, qui est très riche.

**M. GUITTON.-** En commission de travail, depuis le mois d'avril, je pense que je n'ai jamais bloqué quoi que ce soit dans le dialogue. Je me suis même permis de vous demander de m'envoyer toutes vos questions au préalable et j'ai dit qu'après la commission, je restais à votre entière disposition de façon à vous répondre. Je pense avoir apporté certains éléments à certaines personnes. Si ce n'est pas le cas, le 3 décembre, lors de la dernière commission de 2014, je le ferai du mieux possible. Il n'y a pas de rétention d'information.

En revanche, aujourd'hui, le 20 novembre, nous ne sommes pas dans le vote du budget avec des chiffres précis. Nous sommes dans un Débat d'Orientation Budgétaire, avec des orientations, des propositions. Je suis désolé de vous le redire, mais vous n'avez pas de propositions aujourd'hui.

**M. CASILDAS.-** Vous n'avez pas de réponses non plus.

**M. GUITTON.-** Je me suis attaché à prendre des notes sur tout ce que vous avez dit et je pense avoir répondu de manière concrète sur l'ensemble de vos points.

Je voudrais revenir aux investissements sur 2015. Sur 2008-2014, il y avait un tel manque d'investissements depuis des années que nous avons essayé de mettre le paquet. Je ne suis pas en train de dire que rien n'a été fait avant 2008. Attention à ce qu'on dit. Cela dit, il y avait effectivement un manque, que nous avons comblé par un mandat riche en termes de chiffres sur les investissements, avec le Cosec, le Gidon, la Croisée des Vignes, le Pôle Petite Enfance et les voiries.

Aujourd'hui, on peut se dire : pourquoi avoir réinjecté 2,2 M€ sur la rue du Chambon pour de la voirie ? Pourquoi avoir injecté plus de 3 M€ sur la mairie alors qu'aujourd'hui, nous en payons encore les pots cassés ? Il y a sans cesse des interventions, soit de prestataires extérieurs, soit de nos collègues des services techniques, pour gérer une réalisation de l'ensemble de la mairie qui, à mon avis, n'avait pas lieu d'être, ou en tout cas, où il y a certaines malfaçons. Attention à ce qu'on dit. Vous êtes aussi comptablement responsables, comme nous tous collectivement, de ce qui a été fait avant.

**M. CASILDAS.-** Il faut faire marcher la garantie décennale s'il y a des malfaçons.

**M. GUITTON.-** C'est fait.

Je terminerai par la masse salariale. Effectivement, elle augmente de 2 % en moyenne. Vous n'avez pas compris ce que j'ai dit, mais ce n'est pas grave. Cela correspond effectivement à l'avancement en grade et tant mieux. La proposition que vous faites – la seule proposition que j'ai entendue, plutôt concrète et cohérente – est de nous dire que le personnel à Aubière ne mériterait peut-être pas forcément une augmentation qu'il pourrait supposer avoir.

**M. AIGUESPARSES.-** Tu deviens mesquin et arrogant !

**M. GUITTON.-** C'est ce que j'ai entendu.

**M. CASILDAS.-** Tu détournes mes propos ! Tu sais très bien que je n'ai pas dit cela ! J'ai dit qu'il fallait regarder au cas par cas.

**M. GUITTON.-** C'est ce que j'ai entendu. Je retranscris simplement ce que j'ai entendu. 2 % en moyenne, cela correspond aux charges imposées, à l'augmentation des catégories C, à l'augmentation des cotisations retraites, etc. Je l'ai dit.

Je terminerai juste en disant que nous sommes dans le cadre d'un Débat d'Orientation

Budgétaire. Nous ne sommes pas forcément là pour manipuler un chiffre, quel qu'il soit. Les commissions de travail restent des commissions de travail où chacun peut prendre la parole. Lors de la dernière Commission Finance, il n'y a pas eu beaucoup de prises de parole pour voir ce que nous pourrions faire. J'en suis déçu. Peut-être que le 3 décembre, ce sera plus animé parce que vous aurez plus d'éléments. Encore une fois, je dis à l'ensemble des collègues qui sont présents autour de la table, quelle que soit leur sensibilité, que je reste présent par mail ou par téléphone pour répondre à vos questions. Cela reste un Débat d'Orientation Budgétaire.

**M. LE MAIRE.-** Merci. Je vais dire un petit mot que j'avais préparé.

Je pense qu'on ne peut pas évoquer la problématique du budget de la commune sans se situer dans l'espace politique national. Il s'agit du transfert de l'austérité de l'État vers les collectivités territoriales puisque la Dotation Globale de Fonctionnement, comme dans toutes les communes, baisse de 6,5 %. L'objectif est clair de la part du gouvernement : inciter les élus locaux à freiner les dépenses.

Comment ferions-nous ? Comme cela a été dit, y compris par Sylvain CASILDAS, il y a un certain nombre de choses qui ne sont pas réglementées par la commune, comme la rémunération des fonctionnaires territoriaux, le GVT, les catégories C qui ont été revalorisées. Comme l'a dit Florent GUITTON, on ne peut que s'en féliciter. Le GVT augmente à la ville d'Aubière parce que nous avons des gens qui ont une certaine ancienneté. Parmi les gens que nous avons recrutés, il y a des gens qui ont une certaine ancienneté. Le GVT correspond à une qualification, à une expérience. Tant mieux si le personnel est bien doté au niveau de ses avantages sociaux.

Que nous reste-t-il ? Diminuer les investissements ? Je rappelle – cela a déjà été dit par plusieurs personnes autour de la table – que 75 % des investissements publics sont faits par les collectivités territoriales. Cela veut dire qu'il n'y a que 25 % qui sont faits par l'État.

Que fait-on ? Pour la voirie, est-ce qu'on revient à nettoyer les rues une fois tous les 15 jours, comme c'était le cas dans certaines rues d'Aubière avant que nous revenions sur le contrat d'externalisation qui avait été confié à Véolia ? Il y avait des rues qui étaient nettoyées une fois par quinzaine, une fois par mois. Aujourd'hui, nous sommes contents de voir que les rues d'Aubière sont propres. Je salue les deux dames qui sont derrière, Valérie et Nicole, qui représentent Clermont Sud Aubière. L'endroit qui n'est pas bien nettoyé est le secteur de la zone et c'est Clermont Communauté qui le fait nettoyer. Ce n'est pas propre. Ce qui est fait par la commune est propre.

Pour la crèche, est-ce qu'on l'ouvre à temps partiel ? Est-ce qu'on dit aux mamans : « Vous venez le lundi, le mercredi et le vendredi ? »

Est-ce qu'on ouvre un jour sur deux les services techniques, l'état-civil, le service scolaire, etc. ? Dans le journal, j'ai vu que des maires de petites communes ont fermé les mairies parce qu'ils n'ont pas les moyens.

On a inventé un moyen qui permettrait de réduire les dépenses : la mutualisation grâce à l'intercommunalité ! C'est quelque chose ! Je ne sais pas si vous avez retenu ce que j'ai écrit dans l'édition du dernier bulletin municipal, communal. J'ai expliqué ce qu'on nous réserve. Ce sera plus grave que le débat de ce soir ! Nous en reparlerons parce que nous avons imposé au Président de Clermont Communauté qu'il vienne s'expliquer devant la population sur cette question du projet communautaire.

Dans la théorie, mutualiser et aller plus vers l'intercommunalité peut sembler être une bonne idée, sauf que la Cour des Comptes, chiffres à l'appui, démontre au contraire

l'accroissement des dépenses de fonctionnement dans les petites intercommunalités et les regroupements autoritaires tels qu'ils se préparent ne feront qu'aggraver les dépenses publiques. À cet égard, l'État ne montre pas bien l'exemple. Il y a deux ou trois ans, à l'occasion du congrès des maires, j'ai eu l'opportunité d'aller dans un Ministère. C'était place Beauvau. Tu étais avec moi, Montserrat, et il y avait aussi Chantal BOURCHEIX. Quand on rentre dans les ministères, on a l'impression que la vie de nos gouvernants est plus proche de la Monarchie que de la V<sup>e</sup> République !

Pour revenir à Aubière, la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) baisse de 158 000 €. Tu as dit 166 000 € parce que tu as ajouté autre chose. C'est à peu près 3,5 points.

Ensuite, je pense que les TAP (ou les NAP) sont une belle idée ! Tout le monde n'est pas d'accord, y compris dans l'équipe. En plus, à Aubière, nous avons été prudents, nous les avons mis en place un an après tout un tas d'autres communes. Certaines ont commencé en septembre 2013. C'est une bonne idée, mais une bonne idée d'en haut payée en bas, par les collectivités.

À Aubière, nous avons fait mieux, nous avons choisi des professionnels pour animer les TAP, nous avons choisi 2AL. Il y a unanimité par rapport à eux. D'ailleurs, j'entends dire dans l'agglomération, mais pas trop fort, comme le disait Coluche, qu'à Aubière, on aurait fait trop par rapport aux TAP. Non ! Je crois que nous sommes tous d'accord, on ne fera jamais assez.

Il y a aussi la gratuité. Certaines communes ont choisi de faire la garderie et de la faire payer 1 € par jour et par enfant.

Les TAP représentent 2,5 points. Si on ajoute les 3,5 points, on est à 6 points, avant même de mettre la discussion sur la table.

Il y a aussi tout ce qu'on appelle de manière pompeuse « l'inflation normative ». Ce sont les augmentations diverses des cotisations de la caisse de retraite des agents des collectivités territoriales (CNRACL), l'accessibilité, les tarifs de l'électricité, de téléphone, etc. Effectivement, des propositions intéressantes nous sont faites. Tout est bon à prendre. Ce qui est plus gênant, ce sont ceux qui n'ont pas de propositions, mais c'est autre chose.

Avec tout cela, nous sommes à 7 à 8 % au total. Nous sommes donc face au dilemme suivant : est-ce qu'on augmente les impôts ou est-ce qu'on diminue le service public ? Si on touche aux services publics, comme Florent GUITTON l'a dit en interpellant nos collègues de l'opposition, que touche-t-on ? Dites-nous ce qu'il faut toucher !

Je ne sais pas si vous avez lu la presse, mais dans le journal du 7 novembre, il y a eu le coup de colère de Pierrette DAFFIX-RAY, qui est la Présidente de l'Association des Maires du Puy-de-Dôme. Elle a rappelé que 12 000 communes sur les 36 000 ont signé la motion émanant de l'Association des Maires de France. L'Association des Maires de France est présidée par Jacques PELISSARD (UMP) et le Vice-Président est André LAIGNEL, Maire socialiste d'Issoudun. C'est pour vous dire que cela touche tout le monde. En revanche, sur la politique, nous en reparlerons. Dans le Puy-de-Dôme, 200 communes sur 470, dont la nôtre, ont signé cette pétition.

Ce qui est quand même grave est qu'on nous oblige, toutes communes confondues, à baisser notre train de vie de 6,5 % quand l'État baisse le sien de 0,9 %. On nous oblige à baisser notre train de vie sept fois plus ! Il ne s'agit pas de la gestion de M. SINSARD ou de la gestion de M. TARRERIAS. Ce sont les mesures d'en haut qui font qu'on va nous serrer et nous asphyxier.

J'estime que l'État ne joue plus son rôle régalien. Ce n'est pas à la commune de payer pour

l'éducation, pour les TAP. Il y a beaucoup de choses que nous payons et que nous ne devrions pas payer. À Saumure – je crois – un maire, socialiste d'ailleurs, a supprimé la police municipale. Il y avait 14 policiers et il a dit : « On les supprime, c'est du ressort de l'État. » Dans le fond, il a raison, sauf que je ne sais pas comment mon cher collègue fait vis-à-vis des administrés sans police municipale. Nous avons 4 policiers et il en faudrait 10 parce qu'il y en a besoin, il y a des problèmes.

Cette année, nous allons au Congrès des Maires avec les deux adjoints. J'espère que les maires vont être vent debout devant cette réforme territoriale en général et cette baisse des dotations. Je vous le dis avec sincérité, du fond du cœur : je pense qu'on est en train d'asphyxier les communes avec la seule volonté de nous emmener à marche forcée vers cette communauté urbaine qu'on prépare à Clermont pour nous amener à la métropole. Pour quoi faire ? Qu'est-ce que cette intercommunalité a amené aux gens, si ce n'est d'accroître les dépenses ? Il y a des choses positives, et nous en avons discuté avec Olivier BIANCHI, mais j'ai des inquiétudes.

Je vais parler des impôts, puisque c'est là que nos collègues de l'opposition nous attendent et c'est de bonne guerre. J'ai été 19 ans dans l'opposition. En tout cas, j'apprécie le débat serein que nous avons eu ce soir, même si c'était un peu agité tout à l'heure. Cela dit, c'est bien, nous avons bien discuté pendant une heure.

Concernant les engagements de campagne sur les impôts, la liste de Sylvain CASILDAS a dit : « *Nous nous engageons pour les six prochaines années à ne pas augmenter les taux d'imposition communaux.* » Celle de Mme LOZANO a dit : « *Nous nous engageons à ne pas augmenter la dette, ni le taux de la part communale des impôts.* » La liste que j'avais l'honneur de conduire a dit : « *Le recours à une hausse des taux de fiscalité sera donc limitée sur notre prochain mandat. Nous prenons ainsi l'engagement sur la durée du mandat à venir à limiter la hausse des taux de la fiscalité à un rythme au plus égal à celui de l'inflation. Nous comprenons la difficulté des familles – comme le dit Nicole LOZANO, et je suis tout à fait d'accord avec elle – à payer les taxes. C'est pour cela que nous prenons l'engagement d'une augmentation très limitée mais qui sera sans doute nécessaire pour maintenir un service public de qualité.* » Nous avons heureusement écrit sur notre papier : « ***Cet engagement sera tenu parce qu'il est réaliste, sauf nouvelle mesure gouvernementale non connue à ce jour impactant sensiblement les finances communales.*** »

Nous augmenterons les impôts parce que nous y sommes obligés et parce que, à moins que vous ne nous donniez des idées, Messieurs dames, nous ne baisserons pas les services publics. C'est un choix. Oui, nous augmenterons les impôts, peut-être pas de 9 %. Ce débat doit nous éclairer et nous avons jusqu'au 18 décembre pour présenter un budget à l'équilibre. Nous serons obligés d'augmenter un peu les impôts.

D'ailleurs, sur les impôts, je vais peut-être surprendre et tordre le cou à des idées reçues. La question de l'impôt est au cœur de l'actualité, on en entend tous les jours à la télévision, il y a une ébullition médiatique quotidienne sur : « Il y a trop d'impôts. » On parle des impôts sur le revenu, des impôts locaux, des impôts fonciers, etc. à tel point que même les 52 % de gens qui ne payent pas d'impôts dans le pays véhiculent cette idée qu'il y a trop d'impôts, alors qu'ils n'en payent même pas !

**M. SALDO.-** Ils payent la TVA.

**M. LE MAIRE.-** Vous avez raison. C'est l'impôt qui ramène le plus de recettes à l'État. Je dis qu'impôt égal service public. Montserrat FORTE a eu raison de dire qu'il faut une réforme de la fiscalité en profondeur. Cela veut dire que tous ceux qui disent : « Nous sommes contre les

impôts » sont contre les services publics, c'est-à-dire qu'ils sont plutôt pour l'externalisation des services au privé.

Est-il utile de rappeler que grâce aux impôts, on satisfait la santé, la sécurité, l'enfance, la jeunesse, la scolarité, la recherche, la culture, l'environnement, le logement et le handicap ? Je ne prône pas l'augmentation des impôts, bien sûr, mais dans le cas présent, pour notre budget, nous sommes contraints d'augmenter un peu la pression fiscale. Nous le ferons, nous prendrons nos responsabilités et nous irons expliquer à la population le discours que nous avons eu ce soir. Ce n'est même pas dû au train de vie supposé, prétendu, comme l'a exprimé l'opposition, de la commune ; c'est parce que nous avons cette contrainte.

Puisque nous parlons des impôts, j'écoutais ce que disait Pierre GATTAZ, qui a carrément proposé de supprimer l'ISF – et certains sont d'accord avec lui – et d'augmenter la TVA à 27 %. Sauf qu'il a oublié de dire que l'année dernière, la famille GATTAZ, père et fils, a augmenté sa fortune de 100 % ! Il dit qu'il faut bloquer les salaires des fonctionnaires et qu'il ne faut pas augmenter le SMIC, sauf qu'il a augmenté sa rémunération de 29 % !

Pour terminer, je voudrais dire à Sylvain CASILDAS amicalement, avant qu'Aubière ne soit réduite à une cité bombardée, bombardez-nous de vos propositions, que nous n'avons pas entendues ce soir !

**M. CASILDAS.-** La première est de ne pas augmenter les impôts.

**M. LE MAIRE.-** Ce n'est pas une proposition. À la différence de l'État, qui peut se permettre d'avoir 2 000 Md€ de dette, les collectivités territoriales n'ont pas le droit de présenter un budget en déficit. Je viens d'expliquer que nous avons 8 % de pression d'éléments extérieurs qui font que nous sommes obligés, pour équilibrer, d'augmenter de 6 ou 7 %. Ce sera dans ces eaux, je prends la responsabilité de le dire. Nous étions à 9 % l'autre jour parce que nous avons pris les choses de manière brute. Là, nous sommes à 6 ou 7 %. Nous verrons où nous en serons au mois de décembre. Mais dites à la population quels services publics vous souhaitez qu'on diminue. Est-ce que vous voulez qu'on licencie du personnel ?

**M. CASILDAS.-** Vous savez très bien que c'est impossible, Monsieur le Maire !

**M. LE MAIRE.-** Vous nous ferez des propositions et vous nous direz quels services nous devons supprimer.

J'ai terminé. Je vous remercie d'avoir pris la parole avec passion, comme le Maire. Il y a eu un débat très riche. Depuis 26 ans que je suis élu, je crois que c'est la première fois que j'assiste à un débat sur le DOB de manière aussi intense et fructueuse. Nous attendons vos propositions.

Le Conseil Municipal est terminé...

**Mme LOZANO.-** Il y a encore l'assainissement.

**M. LE MAIRE.-** C'est vrai. Excuse-moi, Vincent. Après, nous donnerons le micro à Nicole LOZANO, qui a demandé à poser une question, puis nous donnerons le micro au public.

**M. SOULIGNAC.-** Nous passons au budget assainissement, dans la joie et la bonne humeur ! Comme d'habitude, je vais aller vite. Je vais quand même dire deux ou trois choses.

Pour l'exécution de l'exercice 2014, nous avons des recettes qui sont de 580 000 € et nous en reversons la moitié à Clermont Communauté.



Par ailleurs, nous faisons des investissements, que vous avez tous pu voir, sur la rue Vercingétorix, qui se poursuivront sur la rue Grevenmacher, qui consistent à évacuer de l'eau pluviale excédentaire.

Pour ce qui est de Clermont Communauté, il faut savoir que cet argent qui est investi sur Clermont Communauté va bénéficier à la qualité de l'eau dans l'Artière puisqu'il va y avoir des très gros travaux qui vont impacter Aubière, mais aussi les communes de Beaumont et de Ceyrat. Ce sont des très gros travaux de renforcement de réseaux le long de l'Artière pour éliminer davantage l'eau usée et il y aura un bassin de stockage sur l'avenue du Roussillon, du côté du magasin ???, pour ne pas le nommer.

Concernant la prospective de 2015, il faut bien comprendre qu'il y a deux parties dans le budget assainissement : la partie communautaire et la partie communale. En gros, c'est moitié-moitié. La partie communautaire est pour le renforcement des réseaux intercommunaux mais aussi pour traiter les eaux usées. La partie communale concerne la prise en compte des réseaux d'eau d'assainissement sur la commune.

La difficulté du budget est que chaque année, pour financer ces travaux très importants, qui correspondent d'ailleurs à une directive européenne sur l'eau qui va permettre d'améliorer considérablement l'ensemble des eaux de surface au niveau national, Clermont Communauté augmente son prélèvement de 15 000 à 20 000 €, ce qui représente bien évidemment des sommes considérables. On répercute donc cette augmentation, qui est extérieure à la commune, sur la redevance et cela représente une augmentation de 0,04 €. Si on se compare – comparaison n'est pas raison, mais quand même – à la commune de Clermont, nous serons à 0,86 € sur la commune d'Aubière en 2015 et le tarif de Clermont est de 1,02 €.

J'ai fini.

**M. LE MAIRE.-** Je te prie à nouveau de bien vouloir m'excuser. C'est un sujet qui ne passionne pas les foules mais qui demande beaucoup d'investissement sur le terrain et dans les études. Je demande à la direction que la prochaine fois, dans le document, on place l'assainissement en premier pour qu'il puisse intervenir en premier et que tout le monde écoute, parce que je reconnais que l'écoute est peut-être un peu moins importante.

**Mme LOZANO.-** Je vais vous demander encore un peu d'attention.

Lors du dernier Conseil Municipal, j'avais souligné que la Commission Solidarité Action Sociale ne s'était toujours pas réunie. Nous avons reçu hier – et je dirai enfin ! – une convocation pour cette commission, avec pour tout ordre du jour un seul point : évolution des dispositifs d'aide sociale pour 2015. Cet intitulé me laisse perplexe.

Parallèlement, la réunion du CCAS prévue ce mois-ci avec la discussion du Débat d'Orientation Budgétaire a été annulée, le DOB du CCAS étant reporté à janvier 2015. Les sujets à débattre au CCAS sont assez nombreux et cette réunion aurait pu être maintenue, même sans la discussion du Débat d'Orientation Budgétaire. Ce fonctionnement me semble aller à l'encontre de vos objectifs cités en début de mandat, redits à maintes reprises et que nous partageons, c'est-à-dire le soutien à l'action sociale.

Je voudrais vous faire part de notre conception du fonctionnement, à la fois du CCAS et de la Commission Solidarité.

Tout d'abord, le CCAS est une instance indépendante, avec son Conseil d'Administration constitué paritairement d'élus locaux désignés par le Conseil Municipal et de personnes qualifiées

dans le secteur de l'action sociale. Il est principalement financé par une subvention municipale.

Le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) est un lieu où on met en place des aides, financières ou autres, où on décide de les accorder ou non. D'ailleurs, le Conseil d'Administration délibère pour toute aide supérieure à 500 €.

Au CCAS, on est dans l'action, dans la mise en œuvre concrète de la politique sociale de la commune.

En plus du CCAS, M. le Maire a décidé, en début de mandat, qu'il y aurait aussi une Commission Solidarité Action Sociale, certainement conscient que toute la politique sociale de la commune ne pouvait reposer uniquement sur le CCAS. Alors, Monsieur le Maire, pourquoi avez-vous tant attendu pour réunir cette commission ?

Nous voulons réclamer ici qu'elle siège de façon régulière. Nous pensons que le rôle de cette commission est bien plus large de celui du CCAS. Elle doit être un lieu de réflexion, de discussion, d'analyse, de proposition et d'étude.

Nous avons listé certains points que nous aimerions élaborer lors de ces réunions et, tout d'abord, la remise à jour de l'Analyse des Besoins Sociaux, ce que nous appelons les ABS, sans passer par un bureau d'étude, dans un souci d'économies, le document en notre possession datant de 2008.

Nous aimerions aussi aborder l'avenir de la coopération décentralisée avec Rollo, ce que nous voulons en faire, vers quels échanges nous voulons nous orienter.

Nous demandons que soit étudiée la création d'une mutuelle santé de groupe, une mutuelle communale pour les habitants, donc moins onéreuse, comme l'ont fait nos voisins de Romagnat. Il y a là un moyen d'aider les citoyens, de faire de l'action sociale sans que cela coûte à la municipalité. Qui sait si ce principe d'achat groupé ne pourrait pas se décliner dans d'autres secteurs ?

Nous voudrions aussi qu'au sein de cette commission, une réflexion soit menée sur l'habitat social en concertation avec l'urbanisme, sur l'habitat partagé. Nous pourrions aussi réfléchir sur les liens intergénérationnels, sur le maintien des personnes âgées à domicile. Nous pourrions travailler sur l'emploi avec la Commission Commerce.

Les sujets de réflexion ne manquent pas. Nous avons une certitude : face à la paupérisation, face à la réduction des dotations de l'État, il faut trouver de nouvelles solutions pour garder son efficacité à notre action sociale.

Monsieur le Maire, nous vous demandons donc que soit régulièrement réunie la Commission Solidarité et que ce soit un véritable organe de réflexion et d'élaboration de projets. Comme apparemment cette commission est en panne et comme vous le constatez, notre groupe a déjà bien travaillé sur le sujet, donc pour faire vivre cette commission, vous pourriez très bien me nommer Vice-Présidente. Je souligne que je l'animerai et que je travaillerai sans que cela ne coûte un sou à la commune étant donné que je n'ai pas d'indemnité.

**Mme PUGLIESE.-** Merci, Nicole. En ce qui concerne ta proposition de travailler gracieusement, comme je touche des indemnités et que je suis contre la diminution de mes indemnités parce que je prends aussi sur mon temps de travail, je prendrai une charge en plus, ce qui diminuera d'autant plus mon temps de travail et d'autant plus le reste à mettre dans ma poche en tant qu'adjointe aux affaires sociales. C'est pour rassurer tout le monde, l'argent n'est pas volé,

il est bien travaillé. Je vous invite à venir surveiller les allées et venues de certains élus et à voir le temps qu'ils y passent.

La commission ne s'est pas encore réunie, effectivement. Elle se réunira mardi prochain. C'est aussi de mon fait et pas du fait du Maire parce qu'il m'a fallu un temps d'adaptation pour prendre soin des dossiers et avoir le nez dans les dossiers. Cela dit, elle se réunit mardi prochain. Elle a tardé effectivement, mais elle se réunira régulièrement.

Ensuite, je suis étonnée parce que vous aviez demandé aucune augmentation d'impôt, mais nous maintenons, nous augmentons même, les services sociaux offerts aux personnes. D'ailleurs, nous nous sommes presque battus avec Florent GUITTON pour que la subvention au CCAS ne bouge pas. Florent le sait parce que nous nous sommes arraché la tête, donc cela n'a pas bougé. Je veux bien qu'il me donne un peu plus d'argent et je mettrai tout cela en place.

Concernant la mutuelle santé de groupe, je te remercie. Je connais bien M. BRUNMUROL, qui n'est pas de notre sensibilité mais avec qui nous travaillons dans de très bonnes conditions parce qu'il travaille aussi à la GAGV sur les gens du voyage. Ce sont des choses que nous défendons aussi. Nous avons déjà réfléchi tous les deux et nous nous sommes déjà réunis pour travailler sur cette possibilité de mutuelle.

Quant à Rollo, il est dommage que M. FONTAINE ne soit pas là. En plus, j'ai vu qu'il m'avait interpellée directement sur les réseaux sociaux. On sait très bien que sur les réseaux sociaux, c'est lu par tout le monde, donc il m'a mis en cause directement. Je lui dirai d'ailleurs parce qu'il faut aussi savoir manipuler les réseaux sociaux.

Concernant Rollo, il m'a suivie le jour du 11 novembre. En fait, ce n'était pas par rapport à la subvention parce qu'on lui a assuré qu'elle était pérenne jusqu'en 2015. Il a fait part d'autres choses, d'autres projets, notamment de la venue du Maire de Rollo, au Burkina Faso. Nous en avons parlé avec Éric CROUZET, parce que cela ne me concerne pas directement, cela concerne la culture parce qu'il voulait développer ce côté. Pour les sous, c'est d'accord et je lui ai dit. Concernant la culture, il va voir avec Éric.

Donc tout va bien de ce côté. D'ailleurs, tu aurais dû lui demander parce qu'il est même invité à la prochaine Commission Solidarité pour venir nous faire part de ses projets sur le Burkina Faso. En plus, vu l'instabilité du Burkina Faso en ce moment, je me demandais où allaient les fonds qu'on pouvait donner, etc. Ce sont des questions complètement légitimes.

Sur l'emploi, Montserrat y travaille activement avec Gaël.

*(Propos hors micro, non entendus)*

Je ne sais pas si j'ai répondu à tout. Effectivement, les membres du CA du CCAS n'ont pas à décider sur les subventions inférieures à 500 €. J'y tiens. Vous nous avez fait confiance en votant pour nous, donc nous décidons avec les services. Il y a trois ou quatre personnes qui décident, nous faisons cela en toute objectivité, mais nous n'avons pas à vous demander votre avis. Quand nous pouvons, nous vous le demandons, notamment quand il y a des choses difficiles sur lesquelles je n'arrive pas à trancher.

Sinon, on peut effectivement mettre à notre passif que la commission ne se réunit que maintenant.

Est-ce tout, Nicole ?

**Mme LOZANO.-** Je veux juste redire ce que j'ai dit concernant Rollo : nous aimerions

aborder l'avenir de la coopération décentralisée avec Rollo, ce que nous voulons en faire, vers quels échanges nous voulons nous orienter. Ma question n'est pas de savoir ce que Jacques FONTAINE veut faire avec Rollo. Ma question est qu'on se dise, entre nous, si on veut uniquement verser une subvention, si on veut d'autres types d'échanges, quel montant on veut allouer et quel contrôle on peut avoir sur cet argent qui part à Rollo. Je veux que nous nous posions les questions ensemble et que nous trouvions des réponses ensemble.

**M. LE MAIRE.-** Merci. Nous avons bien compris votre souhait. D'ailleurs, Marie-Angèle a répondu en disant que ce sujet était à l'ordre du jour de la prochaine Commission sociale.

Y a-t-il d'autres questions des élus ? *(Néant)*

Le Conseil Municipal est terminé, donc nous passons le micro aux personnes dans le public.

*La séance est levée à 22 h 00.*